

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.106

L'An deux Mille Quinze, le 18 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Julien DURESSAY représenté par M. Didier QUENTIN
M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONTRAT DE VILLE – NOUVELLE GÉNÉRATION 2015-2020
QUARTIER « L'YEUSE – LA ROBINIÈRE » À ROYAN
ADOPTION DU DOCUMENT CONTRACTUEL FINAL

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral n°13-3045-DRCTE-B2 du 18 décembre 2013 portant extension de compétences et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, parmi lesquelles figure notamment au titre des compétences obligatoires « la Politique de la Ville »,

Vu la délibération n°150126-B1 du 26 janvier 2015, par laquelle le Conseil communautaire a adopté la convention-cadre du contrat de ville-nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à Royan,

Vu les préconisations des cinq groupes de travail suivants composés de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs œuvrant sur le quartier :

- « Améliorer l'accès aux droits » le 4 mars 2015,
- « Soutien à la parentalité » le 12 mars 2015,
- « Réussite éducative » le 23 mars 2015,
- « Développement économique et accès à l'emploi » le 19 mars 2015,
- « Cellule de veille du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance » le 3 avril 2015,

Vu les fiches-actions prioritaires définies par le comité de pilotage du 24 juin 2015 pouvant bénéficier dès 2015 de financements spécifiques de l'État et ayant été validées par la sous-préfecture de Rochefort :

- Fiche-action 1 : « Améliorer et faciliter l'accès aux droits »,
- Fiche-action 2 : « Élaborer une politique d'économie sociale et solidaire spécifique au quartier »,
- Fiche-action 3 : « Insérer socialement et professionnellement des jeunes de 16 à 25 ans et plus particulièrement des jeunes de 16 à 18 ans »,

Considérant que le 31 août 2015 le document contractuel final a été approuvé par les partenaires institutionnels signataires du contrat de ville 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à Royan,

Considérant que les partenaires institutionnels signataires du document contractuel du contrat de ville-nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » sont la Préfète de Charente-Maritime, le Président de l'Agglomération Royan Atlantique, le Député-Maire de Royan, le Procureur de la République, le Président du Conseil Régional Poitou-Charentes, le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, la Présidente d'Habitat 17, le Vice-Président de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge, le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Directrice de Pôle Emploi - secteur de Royan, le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations Poitou-Charentes, le représentant du Conseil Citoyen,

Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter le document contractuel du contrat de ville nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » ci-joint.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

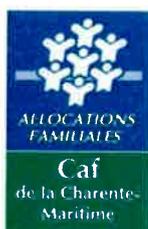
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 septembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO



VILLE DE ROYAN



CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION 2015-2020



ÉCO-QUARTIER « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE » À ROYAN

GROUPE



CONTRAT DE VILLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
2015-2020

ÉCO-QUARTIER
L'YEUSE-LA ROBINIÈRE À ROYAN

SOMMAIRE

	Pages
CARTE DU PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE DÉFINITIF DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	4
PRÉAMBULE	5
1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	
1.1. UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE EN ÉVOLUTION	6
1.2. ROYAN, PAR SA POPULATION ET SA NOTORIÉTÉ, EST UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX	7
1.3. UN QUARTIER EN POLITIQUE DE LA VILLE	10
2. UN PROJET DE TERRITOIRE EN CONSTRUCTION QUI DOIT PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	11
3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	
3.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE	11
3.2. LES INSTANCES TECHNIQUES DE TRAVAIL	12
3.3. LA CONVENTION-CADRE DU CONTRAT DE VILLE	13
3.4. ORGANISATION DE CINQ GROUPES DE TRAVAIL	14
4. ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020	
4.1. LE PROJET : PILIER COHÉSION SOCIALE	
4.1.1. Les éléments de contexte	14
4.1.2. Les enjeux	15
4.1.3. Les axes de travail	18
4.2. LE PROJET : PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
4.2.1. Les éléments de contexte	26
4.2.2. Les enjeux	27
4.2.3. Les axes de travail	28
4.3. LE PROJET : PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI	
4.3.1. Les éléments de contexte	39
4.3.2. Les enjeux	40
4.3.3. Les axes de travail	41
5. MODALITÉS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT	
5.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE	47
5.2. LE COMITÉ TECHNIQUE	47
6. LE CONSEIL CITOYEN	48
7. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	49
7.1. LES ENGAGEMENTS PARTICULIERS	49
7.1.1. Le conseil régional	50
7.1.2. Le conseil départemental	50
7.1.3. La caisse des dépôts	51
ANNEXES :	
Annexe 1 : Cabinet Compas - Diagnostic territorial : Des enjeux issus du volet statistique aux préconisations des acteurs - mercredi 14 janvier 2015	54
Annexe 2 : La convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	73
Annexe 3 : La convention de mixité sociale	75

CARTE DU PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE DÉFINITIF DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE VALIDÉE PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



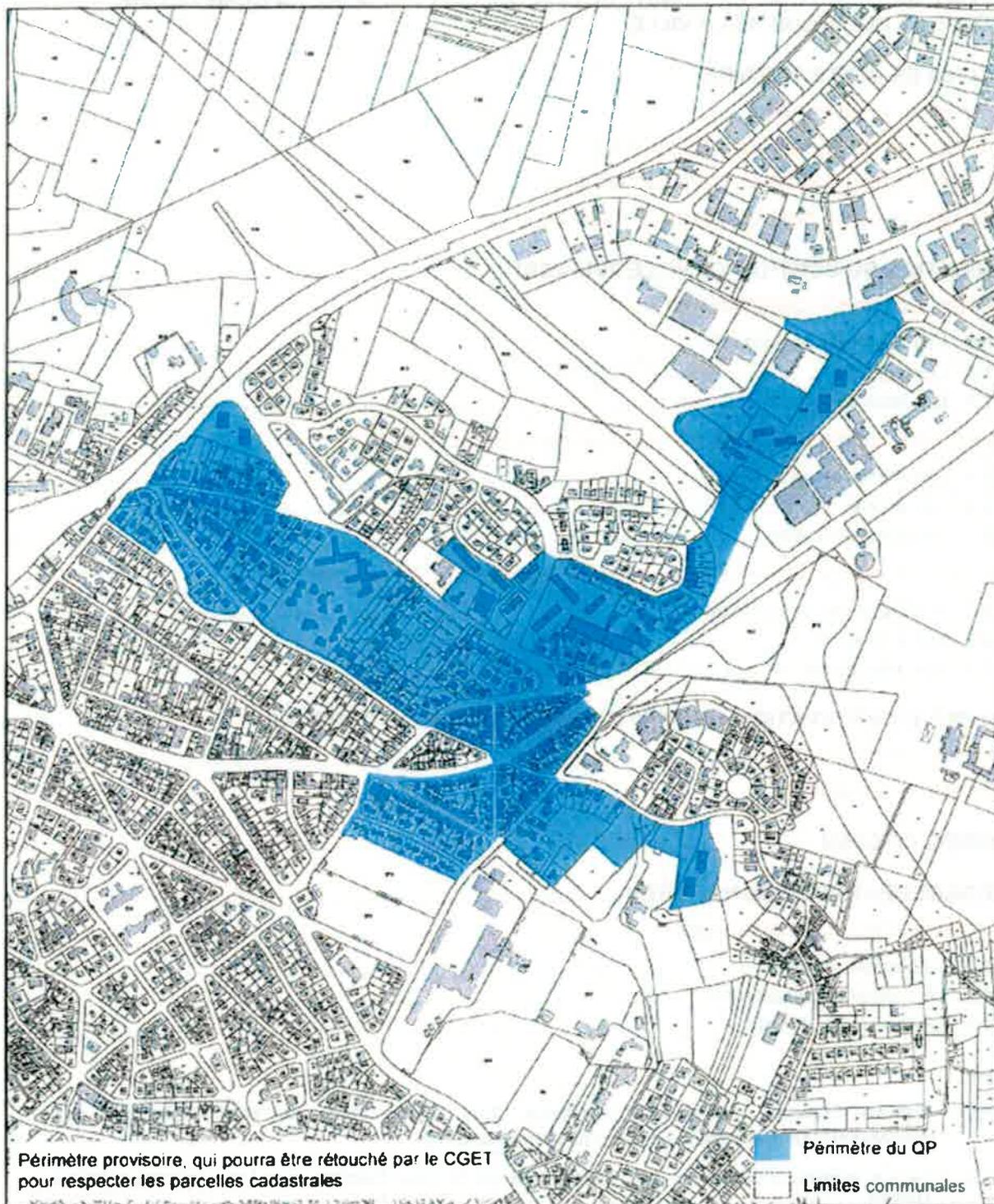
cgēt

Département : Charente Maritime

Commune : Royan

CA Royan Atlantique

Quartier : Eco quartier l'Yeuse-la-robinière



PRÉAMBULE

La territorialisation de l'action publique constitue l'essence même de la politique de la ville. Cette dernière a, en effet, pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Elle implique donc une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers et s'inscrit dans un périmètre d'actions identifié, appelé « géographie prioritaire ». Cette géographie était le résultat d'une sédimentation de zonages et de dispositifs successifs : des 39 quartiers des opérations « Habitat et vie sociale » (HVS) identifiés en 1977, aux 148 quartiers en Développement social des quartiers (DSQ) définis en 1982, aux 751 zones urbaines sensibles datant de 1996 et aux 2 492 quartiers Cucs à l'heure actuelle. Depuis sa récente réforme, la nouvelle géographie prioritaire comprend environ 1 300 quartiers prioritaires.

Aussi, les contrats de ville-nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

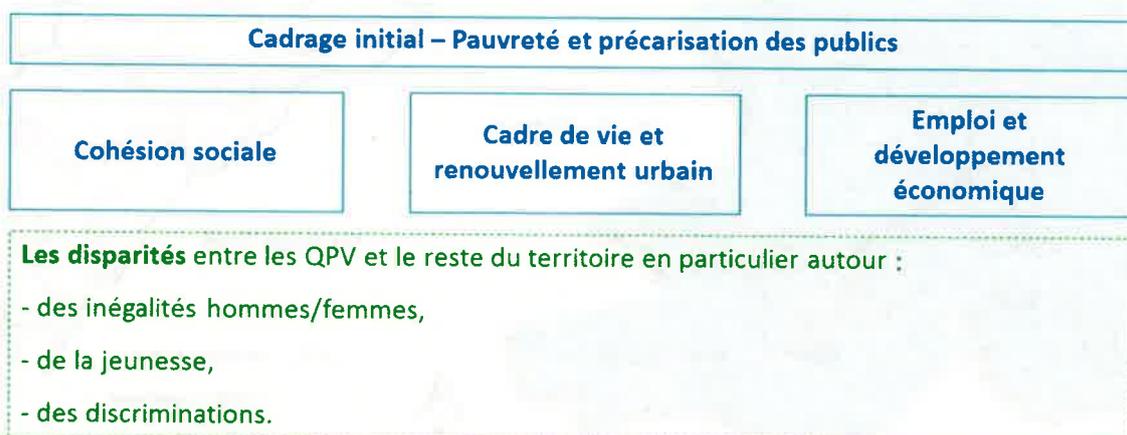
La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville-nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le quartier de Marne l'Yeuse de Royan a été qualifié de quartier prioritaire. Le 21 juillet 2014, le Député-Maire de Royan a adressé un courrier à Madame la Sous-Préfète de Rochefort demandant de revoir le zonage proposé par l'État au titre de la politique de la ville sur ce quartier, qualifié de quartier prioritaire.

Par courrier du 28 octobre 2014, Madame la sous-préfète de Rochefort a informé Monsieur le président de l'agglomération Royan atlantique que la carte du périmètre réglementaire définitif des quartiers prioritaires de la politique de la ville avait bien intégré le site de La Robinière. Ce nouveau zonage a été validé par le Commissariat général à l'égalité des territoires. (Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains) (QP017006 - 17 - Eco quartier l'Yeuse-La Robinière – Royan).

Il est donc nécessaire d'articuler le futur contrat de ville autour de trois piliers :



1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1. UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE EN ÉVOLUTION

Un territoire attractif et dynamique :

Située dans le département de la Charente-Maritime, la communauté d'agglomération Royan atlantique (CARA) rassemble 34 communes. Parmi elles, 22 sont situées sur le littoral atlantique ou l'estuaire de la Gironde, populairement dénommée « la côte de beauté ».

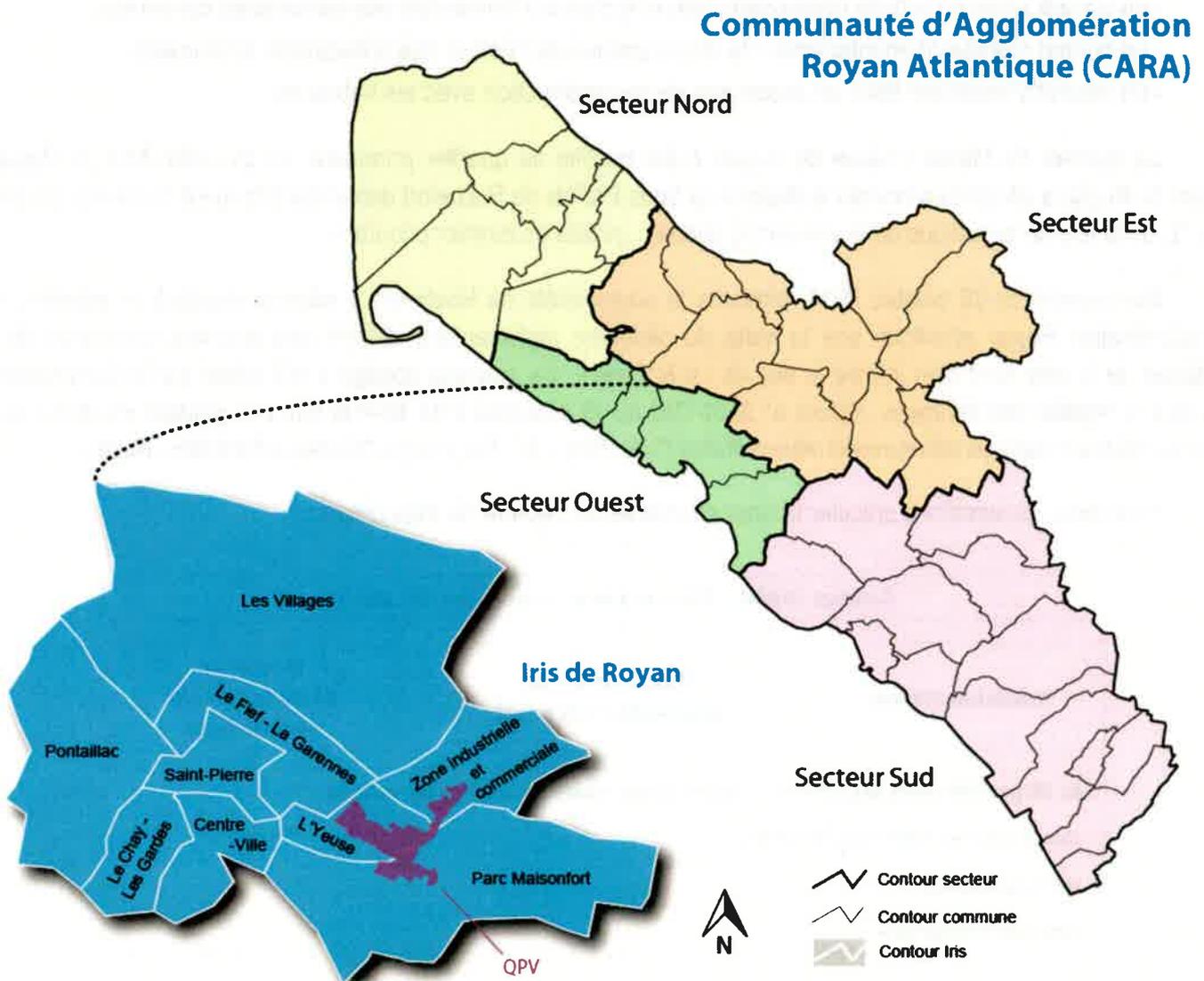
Le territoire de la CARA s'étend sur 604 km², comprenant des terres émergées et les eaux intérieures, compte 79 441 habitants au 1^{er} janvier 2011 et sa densité est de 130 habitants par km².

Avec 17 946 habitants, Royan est la commune la plus peuplée.

À proximité de Saintes par le réseau routier (RN 150) et le réseau ferroviaire, la CARA bénéficie des grands axes de communication de l'ouest de la France et n'est ainsi qu'à 4 h 00 en train de Paris. Elle est également proche du département de la Gironde et donc de Bordeaux grâce au bac reliant Royan et Le Verdon.

Les compétences de la CARA :

Le contrat de ville s'appuie sur les compétences obligatoires des statuts de la CARA : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville dans la communauté pour travailler de façon transversale sur les trois piliers.



1.2. ROYAN, PAR SA POPULATION ET SA NOTORIÉTÉ, EST UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX

Une croissance démographique forte, mais un déclin récent à Royan :

Entre 2006 et 2011, tous les bassins du territoire de la CARA voient leur population augmenter. En revanche, la population de Royan perd 330 habitants en raison d'un déficit naturel qui s'accroît et d'un ralentissement de l'apport migratoire.

Une forte attractivité résidentielle vis-à-vis de l'Île de France et des retraités :

Le territoire de la CARA montre une forte attractivité résidentielle. En 2008, près d'1 habitant sur 5 résidait hors de la CARA cinq ans auparavant. Ce taux de nouveaux arrivants (19,6 %) est légèrement supérieur aux autres zones d'emploi du référentiel littoral et nettement plus élevé qu'en Charente-Maritime (14 %) ou qu'en Poitou-Charentes (10 %). Ces 14 500 nouveaux habitants de la CARA résidaient principalement en régions Île de France, Centre, Aquitaine, mais également dans le département de la Charente ou encore dans le reste de la Charente-Maritime.

En revanche, le territoire de la CARA est peu attractif pour les jeunes de 20 à 24 ans, leur solde étant de - 80 personnes par an. Les personnes quittant le territoire de la CARA sont le plus souvent des jeunes âgés de 20 à 29 ans, principalement des étudiants et non pas des jeunes actifs. Le territoire de la CARA étant dépourvu d'établissement d'enseignement supérieur, les étudiants partent poursuivre leurs études avant tout à Bordeaux, puis à La Rochelle et à Poitiers.

Le tourisme : une population quasi triplée en période estivale :

Signe d'une forte attractivité touristique, la population présente sur le territoire de la CARA est presque multipliée par 3 pendant les mois de juillet et août. Elle varie de 79 000 habitants en janvier à plus de 194 000 en juillet et 229 000 en août.

L'arrivée de touristes est particulièrement importante dans le bassin de Royan dont la population présente y est multipliée par 3,3 en période estivale.

Des déséquilibres démographiques : une population plus âgée :

40 % de la population de la CARA ont plus de 60 ans.

Un déficit important des naissances sur les décès :

Ce phénomène influe sur le renouvellement de la population de la CARA par le bas de la pyramide des âges.

Des déséquilibres économiques : une économie dépendante du tourisme :

L'emploi touristique, générateur de la saisonnalité, représente en moyenne 13 % de l'emploi total contre 9 % dans le référentiel littoral ou 7 % en Charente-Maritime et jusqu'à 23 % durant la haute saison en été (contre respectivement 14 % et 11 %). Le tourisme génère ainsi plus de 6 700 emplois au plus fort de l'été contre 1 700 en basse saison. Une partie non négligeable de l'emploi lié au tourisme perdure donc toute l'année sur le territoire de la CARA.

Des déséquilibres sociaux : des conditions d'emploi plus précaires :

Les salariés du territoire de la CARA occupent plus fréquemment un emploi précaire (hors CDI et titulaires de la fonction publique) : 17,6 % des salariés contre 15,6 % dans le référentiel littoral en 2010. La plus forte proportion de ces formes particulières d'emploi s'explique par les contraintes saisonnières de l'emploi touristique.

Parallèlement, l'intérim est moins présent sur le territoire en raison du faible poids du secteur industriel. L'apprentissage et les emplois aidés sont en revanche plus fréquents.

Une pauvreté plus présente à Royan :

Le nombre de personnes vivant avec un bas revenu est relativement important. Toutefois, les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et de l'allocation adulte handicapée (AAH) sont relativement moins nombreux.

La précarité est surtout présente dans les bassins de Royan et de Saujon où la part des personnes vivant avec un bas revenu est plus importante ainsi que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des prestations de la CAF.

Peu de logements sociaux :

La part du logement social est très faible sur le territoire de la CARA : seulement 3 % en 2010, 8 % en 2014 et 13 % à Royan.

Les territoires d'observation :

Pour les données publiques :

- Une observation systématique à l'échelle des 3 IRIS de la commune englobant le QPV éco-quartier « L'Yeuse-La Robinière » :
 - l'IRIS 0104 – Parc Maisonfort
 - l'IRIS 0108 – Zone industrielle et commerciale
 - l'IRIS 0109 – L'Yeuse
- Un positionnement des IRIS englobant les QPV par rapport :
 - Au reste de la commune ;
 - A l'ensemble du département.
- Un filtre réalisé sur les indicateurs les plus pertinents pour n'observer que les ménages résidant dans le logement social dans les IRIS englobant les QPV comparés au reste des ménages résidant en logement social sur la commune.
- Un critère : la concentration des populations à bas revenus :

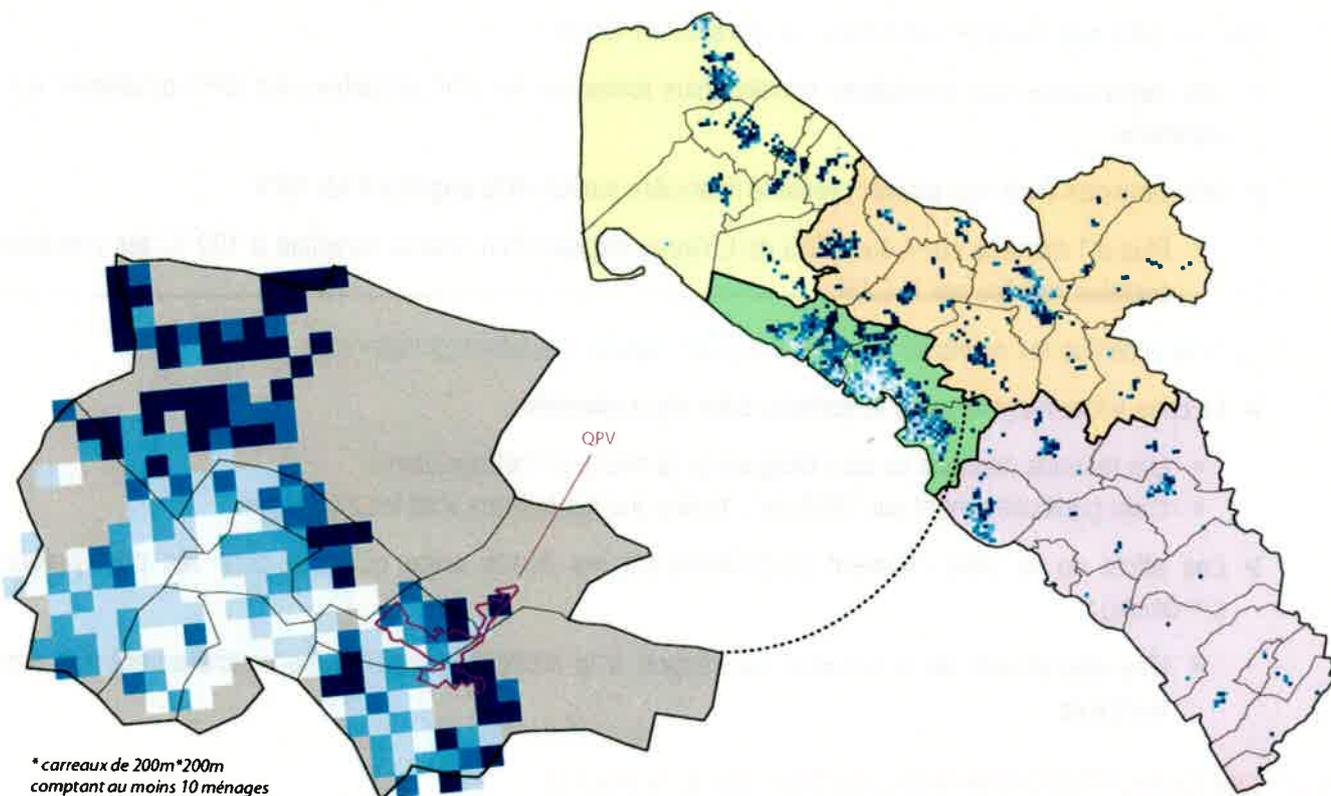
Manque de lisibilité dans l'identification et la sélection des quartiers éligibles, saupoudrage inefficace des crédits de la politique de la ville : la géographie prioritaire s'est heurtée à plusieurs écueils qui ont justifié sa réforme en 2013.

La nouvelle géographie, portée par le projet de loi pour la cohésion urbaine et la ville, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Localement, ce critère national sera pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération, cela afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné.

- Le quartier prioritaire : périmètre unique de la politique de la ville :

Le carroyage : découper le territoire pour faire apparaître les ségrégations sociales locales.

À partir du critère de concentration des populations à bas revenus, l'identification de la nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur l'utilisation d'une nouvelle méthode développée par l'Insee : le **carroyage**. Elle consiste à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté puis à y introduire des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté.



Des niveaux de vie médians inférieurs au reste de la commune :

	Démographie fiscale		Niveaux de vie mensuels		
	Nombre de ménages	Population fiscale	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^{ème} décile
L'Yeuse	867	1 576	672	1 308	2 469
Parc Maisonfort	1 219	2 367	905	1 686	3 621
Zone industrielle et commerciale	0	0	nd	nd	nd
IRIS englobant les QPV	2 086	3 943	825	1 527	3 155
Reste de la commune	8 352	14 700	942	1 728	3 186
Royan	10 521	18 831	906	1 660	3 169
CARA	40 379	83 259	941	1 612	3 029
Charente-Maritime	284 572	626 923	914	1 566	2 839

Source : INSEE, DGI 2011 et estimations Compas

Des territoires marqués par la pauvreté :

- 14 % des Royannais vivent sous le seuil de pauvreté : proportion supérieure au niveau intercommunal et départemental et identique au niveau métropolitain.
- l'IRIS de L'Yeuse est particulièrement exposé à cette pauvreté :
 - Environ 410 personnes vivent avec moins de 977 € par mois, soit 26 % de la population

Une précarité des ménages confirmée par les sources CNAF :

- Une dépendance aux prestations sociales plus fortes sur les IRIS englobant les QPV qu'ailleurs sur la commune.
- Des ménages dans une grande précarité financière sur les IRIS englobant les QPV :
 - Plus d'1 ménage sur 4 sur l'IRIS de L'Yeuse dispose d'un revenu constitué à 100 % des prestations sociales versées par la CAF.

La crise accentue les écarts de niveaux de vie par rapport à la situation nationale :

- La crise a fortement impacté le territoire dans son ensemble :
 - Les revenus médians se sont éloignés de la situation métropolitaine ;
 - C'est particulièrement sur l'IRIS de L'Yeuse que les baisses sont les plus fortes.
- Les effets de la crise creusent particulièrement les écarts entre quartiers pour les plus précaires (1^{er} décile) :
 - Une dégradation de la situation par rapport à la métropole sur L'Yeuse contrairement aux autres territoires.

1.3. UN QUARTIER EN POLITIQUE DE LA VILLE

L'éco-quartier « L'Yeuse-La Robinière » :

Les écarts entre les quartiers de la politique de la ville concernant le niveau de vie et la précarité financière sont très importants. Ils sont bien évidemment la conséquence des différents indicateurs, notamment le taux de chômage, les structures familiales, la part des emplois précaires, à temps partiel, les catégories socioprofessionnelles,

Au niveau de la cohésion sociale :

- Une population qui a plutôt tendance à augmenter sur la commune et à diminuer dans les QPV :

	Population en 2010	Nombre de ménages en 2010
L'Yeuse	1 511	873
Parc Maisonfort	2 015	1 097
Zone industrielle et commerciale	238	88
IRIS englobant les QPV	3 764	2 058
Reste de la commune	14 182	8 124
Royan	17 946	10 183
CARA	78 880	38 414
Charente-Maritime	622 323	284 138

Source : INSEE RP, 1999-2010

- Une baisse de la population dans les QPV expliquée par la baisse de la taille ;
- Une augmentation de la monoparentalité ;
- Historiquement, les quartiers de logements sociaux concentrent une population plus jeune que le reste de la commune, mais une proportion de personnes âgées qui a tendance à augmenter ;
- Une baisse de la population jeune sur le territoire ;

- Des enfants vulnérables sur le plan socioéducatif et des jeunes plus souvent non scolarisés et sans diplôme ;
- Une dépendance aux prestations sociales.

Au niveau du cadre de vie et du renouvellement urbain :

- Une typologie des logements corrélée avec la structure des ménages dans les quartiers qui génère du sous-peuplement ;
- Une mobilité résidentielle élevée sur le territoire ;
- Des arrivées de population qui ne changent pas forcément le profil des quartiers, voire accentuent les écarts entre les quartiers.

Au niveau du développement économique et de l'accès à l'emploi :

- Une activité économique relativement présente ;
- Des actifs en emploi relativement mobiles mais des taux d'emploi qui restent inférieurs ;
- Une proportion d'actifs plus faible chez les femmes ;
- Certains publics particulièrement concernés par les difficultés d'accès à l'emploi ;
- Un accès à l'autonomie parfois difficile pour les jeunes.

2. UN PROJET DE TERRITOIRE EN CONSTRUCTION QUI DOIT PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au niveau intercommunal, le projet de territoire se décline dans plusieurs documents stratégiques que ce soit en termes d'habitat, de développement économique : le projet éducatif et social communautaire (PESC), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Projet de Développement du Territoire Économique et Agricole (PDTEA), la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

3.1. COMITÉ DE PILOTAGE

❑ *Gouvernance du contrat de ville assurée par un comité de pilotage composé ainsi :*

- Élus et techniciens Ville de Royan et CCAS Ville de Royan
- Élus et techniciens Agglomération Royan Atlantique

❑ *Travaux réalisés par le comité de pilotage :*

- 17 octobre 2014 : Projet de méthodologie de l'élaboration du nouveau contrat de ville et validation du principe de faire appel à un cabinet extérieur pour le diagnostic
- 3 novembre 2014 : Choix du cabinet d'études
- 19 novembre 2014 : Réunion de lancement du cabinet d'études et présentation de sa méthodologie
- 10 décembre 2014 : Réunion du comité de pilotage élargi aux partenaires institutionnels : présentation du diagnostic et de ses enjeux par le cabinet d'études

- 14 janvier 2015 : Choix et validation des axes prioritaires du contrat de ville permettant la construction du contrat-cadre.
- 6 février 2015 : Signature de la convention-cadre.
- 25 février 2015 : Présentation des groupes de travail et proposition de construction des appels à projet
- 30 mars 2015 : Compte-rendu des 4 groupes de travail et réflexion sur le document final du contrat de ville
- 30 avril 2015 : Réunion avec la DDTM et Habitat 17 sur la politique des logements sociaux sur l'éco-quartier « L'Yeuse-La Robinière »
- 24 juin 2015 : À partir des recommandations du comité technique du 27 avril 2015, travail sur les co-financements des actions et validation du projet de contrat de ville

3.2. INSTANCES TECHNIQUES DE TRAVAIL

□ *Le comité technique des partenaires institutionnels composé ainsi :*

- Sous-préfecture de Rochefort
- Commissariat de police de Royan
- Unité territoriale 17 de la DIRECCTE
- Direction départementale des territoires et de la mer 17 (DDTM 17)
- Direction départementale de la Cohésion Sociale 17 (DDCS 17)
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente-Maritime (DSDEN 17)
- Inspection de l'éducation nationale – Circonscription de Royan
- Pôle Emploi de Royan
- Caisse d'Allocations Familiales 17
- Agence régionale de santé Poitou-Charentes (ARS)
- Habitat 17
- Caisse des dépôts – Direction régionale Poitou-Charentes
- Conseil régional Poitou-Charentes
- Conseil départemental 17
- Délégation territoriale Royan – Marennes – Oléron
- Centre communal d'action sociale de Royan
- Pôle politique de la ville et de la solidarité - CARA
- Pôle action économique et développement local - CARA
- Pôle aménagement, urbanisme et mobilité - CARA

Travaux du comité technique :

À partir du diagnostic réalisé et des enjeux déclinés par le cabinet d'études COMPAS, puis validés par le comité de pilotage :

10 décembre 2014 : Réunion du comité de pilotage élargi aux partenaires institutionnels : présentation du diagnostic et de ses enjeux par le cabinet d'études

Entre fin décembre

et début janvier : Formalisation des préconisations des partenaires en lien avec leur champ de compétence et/ou leur projet associatif

- 14 janvier 2015 : Présentation des préconisations, débat et validation des projets d'enjeux stratégiques par pilier
- Fin janvier 2015 : Élaboration des différentes fiches-actions constituant la convention-cadre du contrat de ville
- 27 avril 2015 : Présentation des comptes rendus des 4 groupes de travail et proposition des fiches-actions pouvant être inscrites au contrat de ville

□ **Le conseil citoyen :**

Son objectif est de confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Réunion d'information et de sensibilisation au conseil citoyen :

- 14 janvier 2015 : Présentation des enjeux et des pistes de travail prioritaires pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier (échanges et réajustements).

Appel à candidature :

- Mai et juillet 2015 : Distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants de l'éco-quartier « L'Yeuse-La Robinière »

3.3. LA CONVENTION-CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Signature de la convention-cadre le 6 février 2015 en sous-préfecture de Rochefort.

3.4. ORGANISATION DE CINQ GROUPES DE TRAVAIL :

L'objectif de ces groupes de travail était, à partir des préconisations de la convention-cadre, de proposer des axes d'intervention prioritaires par pilier afin de contribuer à l'élaboration finale du contrat de ville.

Ces groupes de travail ont regroupé l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs déjà associés à l'élaboration de la convention-cadre :

Mercredi 4 mars 2015 - Groupe de travail n° 1 : Améliorer l'accès aux droits

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime - Agence Régionale de Santé de Charente-Maritime - Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime - Conseil départemental de la Charente-Maritime - Délégation Territoriale Royan-Marennes-Oléron - Centre Socioculturel de Royan - Centre Communal d'Action Sociale de Royan - Centre de Ressources et d'Information Intercommunal du secteur Ouest - Centre Local d'Information et de Coordination Royan et Marennes - Agglomération Royan Atlantique)

Jeudi 12 mars 2015 - Groupe de travail n° 2 : Soutien à la parentalité

(Caisse d'Allocations Familiales 17 - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente-Maritime - Inspection de l'Éducation Nationale - Maison de l'Enfance à Royan - Centre Communal d'Action Sociale de Royan - Centre Socioculturel de Royan - Association Équilibre à Royan - Agglomération Royan Atlantique)

Lundi 23 mars 2015 - Groupe de travail n° 3 : Réussite éducative

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime - Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime - Conseil départemental de la Charente-Maritime - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente-Maritime - Inspection de l'Éducation Nationale secteur de Royan - École élémentaire de L'Yeuse à Royan - École maternelle de L'Yeuse à Royan - Collège Émile Zola à Royan - Collège privé Ste-Marie - St-Jean-Baptiste à Royan - Associations de parents d'élèves - Association Parents d'Élèves écoles Mame l'Yeuse - Maison de l'Enfance à Royan - Centre Communal d'Action Sociale de Royan - Centre Socioculturel de Royan - Agglomération Royan Atlantique)

Jeudi 19 mars 2015 – Groupe de travail n° 4 : Développement économique et accès à l'emploi

(Unité territoriale de la DIRECCTE - Pôle Emploi Royan - Conseil départemental de la Charente-Maritime - Habitat 17 - Centre Communal d'Action Sociale de Royan - Centre de Ressources et d'Informations Intercommunal du secteur Ouest - Maison de l'Emploi, de la Formation et des Initiatives Locale de l'ARA - Mission Locale du Pays Royannais - Association Trajectoire Royan - Agglomération Royan Atlantique)

Vendredi 3 avril 2015 - Groupe de travail n° 5 : Prévention et actions de citoyenneté

(Groupe de travail du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD))

(Procureur de la République de Saintes – Sous-préfecture de Rochefort – Commissaire de Police de Royan – Inspection de l'Éducation Nationale circonscription de Royan - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente-Maritime – Agglomération Royan Atlantique)

4. ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le présent contrat de ville est décliné selon quatre axes définis par l'État dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- ◇ La cohésion sociale,
- ◇ Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- ◇ Le développement économique et l'accès à l'emploi,
- ◇ Les priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants.

À partir des constats, chaque pilier est décliné en enjeux et objectifs opérationnels.

Un plan annuel d'actions sera élaboré sur la base de ce contrat de ville et précisera de manière concrète les fiches actions pour chaque objectif.

4.1. LE PROJET : PILIER COHÉSION SOCIALE

4.1.1. Les éléments de contexte

- Une surreprésentation **des familles monoparentales** sur le territoire en général et les QPV en particulier : Une proportion de familles monoparentales supérieure aux tendances nationales sur la commune et les QPV : *43 % de familles monoparentales sur Royan, 48 % sur les IRIS englobant les QPV et 80 % dans les logements sociaux des IRIS englobant les QPV (contre 28 % au niveau de la CARA et 24 % au niveau national).*
- Une forte proportion de **personnes âgées** dans les QPV : Contrairement aux idées reçues, les IRIS englobant les QPV concentrent également une forte proportion de personnes âgées : *45 % de la population des IRIS englobant les QPV est âgée de 60 ans et plus, soit 1 714 personnes (50 % sur le reste de la commune et 41 % sur la CARA).*
- La population résidant dans le logement social sur l'IRIS de L'Yeuse est particulièrement **concernée par la question du vieillissement** : *¼ de la population est âgé de 75 ans et plus, proportion supérieure à celle observée sur la commune dans son ensemble.*
- Un **isolement résidentiel** élevé dans le logement social des QPV : Alors que Royan compte 1 ménage sur 2 composé d'une seule personne, cette proportion est de 60 % (*6 ménages sur 10*) dans les logements sociaux des QPV, soit près de 150 personnes.
- Un **isolement résidentiel** qui n'est pas lié qu'au vieillissement de la population : Même si après 60 ans 50 % des femmes vivent seules dans leur logement, pour autant, 1 personne sur 4 âgée entre 30 et 59 ans vit seule sur Royan (*proportion identique quel que soit le sexe*).

- **Des enfants particulièrement vulnérables** sur le plan socio-éducatif dans les QPV :
75 enfants mineurs résidant dans les IRIS englobant les QPV sont considérés comme vulnérables, dans le sens où ils cumulent au moins 4 des 7 facteurs de risques identifiés.
La proportion (*plus de 15 % des enfants*) est élevée comparée au reste de la commune (9 %).
Une proportion d'autant plus élevée lorsque les enfants vivent dans les quartiers de logements sociaux : 1 enfant sur 2 est alors considéré comme vulnérable (*soit 45 enfants concernés*).
- **Des jeunes plus souvent non scolarisés et sans diplôme** :
Une proportion de jeunes de 20-24 ans non scolarisés supérieure sur les IRIS-QPV : *81 % des 20-22 ans et 100 % des 23-24 ans (respectivement 77 % et 94 % sur Royan et 59 % et 85 % sur le département)*.
Parmi les 17-24 ans non scolarisés résidant dans les IRIS-QPV, 1 sur 3 n'est pas titulaire du brevet des collèges (*40 % dans les logements sociaux des QPV, 21 % sur le reste de la commune*).
- Une proportion **d'allocataires des minimas sociaux** supérieure dans les QPV :
38 % des allocataires CAF perçoivent les minimas sociaux sur les IRIS englobant les QPV contre 31 % sur Royan.
28 % des allocataires CAF perçoivent le RSA socle sur les IRIS englobant les QPV contre 21 % sur Royan.
- Une proportion **de personnes couvertes par le Cmu-c** supérieure dans les QPV :
17 % des personnes âgées de moins de 65 ans sont couvertes par la Cmu-c sur les IRIS englobant les QPV contre 7 % sur le reste de la commune de Royan et 3 % sur la CARA.

4.1.2. Les enjeux

Soutenir les familles monoparentales :

Les **familles monoparentales** ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives.

La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée, en particulier autour de la gestion du temps.

Les besoins des parents isolés sont multiples :

- ◇ Les parents isolés avec de jeunes enfants exercent moins souvent une activité professionnelle que ceux ayant des enfants plus âgés.
 - **L'accès pour ces parents à un mode de garde de la petite enfance** constitue un enjeu important pour favoriser leur insertion professionnelle. Cela permet aussi d'établir un lien avec ces familles et de les orienter vers les aides et services existants si des difficultés sont détectées.
- ◇ Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent également faire l'objet d'une attention particulière. Peut en effet se poser **la question du suivi de la scolarité des enfants** pour les parents qui travaillent, ainsi que **la gestion des temps extra-scolaires** des jeunes.
 - **Favoriser l'accès de ces jeunes à des activités** sportives, culturelles ou de loisirs encadrées participe à **prévenir la délinquance** des mineurs sur ces quartiers.

Anticiper les conséquences du vieillissement dans les quartiers :

Un public vieillissant dans le quartier de logements sociaux de L'Yeuse : ces personnes ont parfois eu des parcours de vie qui les exposent à des difficultés de santé plus précoces liées à l'âge, alors même que leurs conditions de ressources peuvent entraver leur accès aux soins préventifs ou curatifs. Agir en amont de manière préventive apparaît nécessaire.

- ◇ Offrir **un environnement sécurisant** aux personnes en perte d'autonomie recouvre plusieurs dimensions :
 - **Le logement** en est un : un logement (et/ou ses abords) mal adapté peut favoriser les chutes, rendre les personnes âgées plus vite dépendantes, amener les personnes à rester confiner chez elles et s'isoler...
 - Bénéficier d'une aide aux actes essentiels de la vie quotidienne. Or, la situation économique des seniors et futurs seniors résidant dans les quartiers prioritaires peut les **pénaliser dans l'accès aux aides professionnelles** et les rendre davantage **dépendant des solidarités familiales ou de voisinage**, solidarités qui peuvent être encouragées et accompagnées.
 - Le **sentiment de sécurité** éprouvé par les personnes âgées. Lorsque les difficultés de santé apparaissent, les peurs viennent avec : peur de tomber, mais aussi peur des autres quand on sait qu'on n'a plus les capacités de se défendre, peur des technologies que l'on ne maîtrise pas.
- ◇ Enfin, le vieillissement démographique pose la question de **la gestion de l'intergénérationnel dans les quartiers**.

Lutter contre l'isolement et la solitude :

Un isolement résidentiel important : même si cela ne correspond pas systématiquement à de l'isolement social, le fait de vivre seul peut y contribuer. De plus, le fait de vivre seul constitue **un facteur de fragilité, tout au moins financière**. L'isolement résidentiel est aujourd'hui presque aussi courant sur les quartiers prioritaires qu'ailleurs. Sont concernés des retraités (des femmes très âgées), des pères isolés n'ayant pas la garde de leur enfant, des hommes seuls en situation de grande précarité, des allocataires des minimas sociaux, ... avec des besoins (exprimés ou pas) de retrouver ou de maintenir des liens sociaux. Certains de ces publics fréquentent très peu les structures de quartiers et **sont très peu identifiés des acteurs sociaux** (notamment les hommes).

- ◇ Prévenir l'isolement c'est **prévenir les risques qui lui sont inhérents**.

L'isolement social peut avoir d'importants retentissements sur :

- **la santé** psychologique et physique des personnes isolées (souffrance liée à l'isolement, déprime, manque de suivi médical, comportements addictifs) ;
- **leur situation économique** (perte de droits, installation dans la précarité, découragement ne permettant plus de construire un projet personnel) ;
- **le voisinage** (problèmes d'hygiène dans les logements, risque d'incendie chez les personnes souffrant du syndrome de Diogène, ...).

Contribuer à la réussite éducative :

Le risque pour **les enfants** de rencontrer à un moment ou un autre des difficultés dans leur parcours scolaire est deux fois plus élevé sur les quartiers « politique de la ville » que sur les quartiers hors géographie prioritaire.

Les difficultés surviennent généralement lorsque l'enfant et sa famille sont confrontés à diverses problématiques de l'ordre de l'éducatif et/ou du social.

◇ Repérer et prendre en charge ces enfants au cours des périodes de vulnérabilité :

- Les enfants qui ne sont pas repérés et pris en charge pendant ces périodes de vulnérabilité sont plus susceptibles que les autres de **sortir précocement du système scolaire** c'est-à-dire sans diplôme. Or, le diplôme reste l'atout essentiel des jeunes pour affronter le marché du travail et acquérir leur autonomie.
- **Investir sur l'éducatif** c'est investir sur l'avenir et le devenir des quartiers.

Circulaire du 30 juillet 2014

« Un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. »

Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours :

Circulaire du 15 octobre 2014 :

- ◇ **Favoriser l'accès aux soins** des habitants des quartiers : l'existence des structures adéquates (maison ou centre de santé, soutien à l'installation de professionnel de santé).
- ◇ **Coordonner** des acteurs et les modalités de mise en œuvre d'une **politique de prévention**.

4.1.3. Les axes de travail

A) Les préconisations du groupe de travail :

Mercredi 4 mars 2015 - Groupe de travail n° 1 : Améliorer l'accès aux droits

Il est suggéré de s'appuyer sur ce qui existe déjà sur Royan et sur l'éco-quartier, notamment au niveau des structures telles que le centre de ressources et d'informations intercommunal (CR2I) et le centre socioculturel de Royan afin d'améliorer l'accueil et l'information des personnes en difficulté.

- ◇ Faire en sorte que le CR2I du CCAS de Royan puisse assurer un meilleur accès aux droits en se structurant à l'image des missions d'une « maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits ».
- ◇ Renforcer le travail partenarial entre le centre socioculturel de Royan et le CR2I, notamment au niveau du lien social à développer avec certains habitants (habitants ne fréquentant pas les structures d'animation et d'accompagnement social du quartier).

B) Actions déjà engagées :

- Travail de veille sociale assuré entre le CCAS de Royan, le centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest et le centre socioculturel de Royan (réunions trimestrielles depuis 2011).
- Travail de partenariat et intergénérationnel (programme PENZA (*Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs*)). Ce programme se donne pour objectif de mettre en place des actions de prévention santé qui favorisent l'adoption de modes de vie bénéfiques au « bien vieillir »).
- Adhésion de la ville de Royan à « Villes Amies des Aînés » depuis le 1^{er} mars 2013. (Le réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » relaie en France la volonté de l'organisation mondiale de la santé (OMS), qui depuis 2010 incite les villes à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés. Les villes sont appelées à développer un plan d'action et à mettre en œuvre les initiatives répondant aux besoins de leurs aînés : lien social, culture, accessibilité, mobilité, transports, habitat, ...).
- Acteur du programme Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). (Des bénévoles, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement, avec le soutien des pouvoirs publics, pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées, une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général).
- Permanences délocalisées de la mission locale dans les locaux du centre socioculturel.
- Permanences assurées directement par le centre socioculturel pour l'accompagnement social des gens du voyage (domiciliation, accès aux droits sociaux liés à la scolarité et à l'emploi).

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale
<i>Orientation stratégique 1</i> : Améliorer et faciliter l'accès aux droits
<i>Objectif opérationnel</i> : Développer et favoriser l'information afin que les publics en difficulté du quartier accèdent aux dispositifs de droit commun tant au niveau de la protection sociale, que de la santé, des revenus et autres aides sociales facultatives.
<i>Action</i> : Mettre en place une structure de type « maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits »
<i>Public cible</i> : Tous les publics
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> :
Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>

Objectifs de l'action :

- Lutter contre les discriminations en matière d'accès aux droits.
- Soutenir les dispositifs de proximité (accueil / orientation).
- Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à une prise en charge adaptée.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Mettre en place un programme de prévention en direction des seniors.

À quels besoins cela répond-t-il ?

- À des besoins non couverts au niveau d'informations à donner sur certains droits tels que les prestations familiales, la CMU et autres accès à des dispositifs.

Description de l'action :

- Mettre en place une structure type « maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits » permettant de renforcer les permanences gratuites et confidentielles en direction des publics du quartier avec des spécialistes pouvant les aider dans leurs démarches, les orienter ou les renseigner sur leurs droits et leurs devoirs dans une dynamique de prévention. Ce type de structure doit être complémentaire des actions de proximité développées par le centre socioculturel de Royan.
- Renforcer et valoriser les groupes de travail à travers l'intergénérationnel et la population des familles monoparentales par le biais de l'ensemble des structures existantes sur le quartier.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Accès aux droits

Coordinateur de l'action :

- Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest

Dispositifs mobilisés :

Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs (PENSA)
Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa)
Villes Amies des Aînés
Chambre régionale de surendettement social (CRESUS)

Acteurs mobilisés :

Centre socioculturel de Royan – Centre communal d'action sociale de Royan – Caisse d'allocations familiales 17 – Caisse primaire d'assurance maladie – Agence régionale de santé – Habitat 17 – SEMIS –

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de personnes reçues
Nombre d'instructions de dossiers
Nombre d'informations collectives
Évaluation de satisfaction des usagers

Partenariat financier :

Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Agglomération Royan atlantique – État CGET ou crédits spécifiques (BOP ligne 147) –

A) Préconisations du groupe de travail :

Jeudi 12 mars 2015 - Groupe de travail n° 2 : Soutien à la parentalité

4 axes d'intervention peuvent améliorer l'offre de service déjà en place sur ce quartier :

- ◇ La prévention : médicale et paramédicale, sociale, éducative, ...
- ◇ Besoin d'associer encore plus les parents à tous les projets,
- ◇ Renforcer l'information au public,
- ◇ Professionnaliser l'ensemble des acteurs.

B) Actions déjà engagées :

- Il est à rappeler que le quartier bénéficie d'un centre socioculturel très repéré par la majorité des habitants du quartier.
- Rappel d'actions en faveur des familles créant du lien et soutenant la parentalité :
 - Relation privilégiée entre les parents et l'équipe de la halte-garderie du centre socioculturel,
 - Lieu d'échange et d'écoute pour les parents au centre socioculturel,
 - Accueil des familles sur certains temps au sein de l'école maternelle Marne-Yeuse,
- Habitants du quartier pouvant bénéficier d'un mode de garde à domicile en horaires décalés assuré par l'association « Do l'enfant dom ».

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale		
<i>Orientation stratégique 2</i> : Soutien à la parentalité		
<i>Objectif opérationnel</i> : Renforcer la fonction de parentalité dans le cadre de la prévention		
<i>Action</i> : Développer une politique de prévention à destination des familles		
<i>Public cible</i> : Les familles		
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> :		
Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/>	Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/>	Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action</i> :		
<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'isolement des familles monoparentales.• Favoriser l'accès pour les parents à un mode de garde de la petite enfance.		
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i>		
<ul style="list-style-type: none">• Au diagnostic COMPAS et à l'observatoire du relais accueil petite enfance communautaire (une des quatre missions des relais assistants maternels et demandée par la CAF).		
<i>Description de l'action</i> :		
<ul style="list-style-type: none">• Prévention :<ul style="list-style-type: none">○ médicale et paramédicale, sociale, éducative, ...○ besoin d'associer les parents à tous les projets,○ définir différentes localisations qui seraient connotées différemment et donc permettraient une multiplication de contacts familles : école, centre socioculturel, local accès aux droits, lieu de prévention, ...		

- **Coordination :**
 - des dispositifs déjà en place,
 - de la mise en place et l'information au public,
 - des problématiques émergentes,
 - des différentes actions entrantes et sortantes du quartier.
- **Travail transversal à la notion de parentalité :**
 - la professionnalisation de l'ensemble des acteurs.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Politique nationale en direction des familles définie par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et déclinée dans chaque département dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Coordinateur de l'action :

- Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest

<p><i>Dispositifs mobilisés :</i></p> <p>Schéma départemental des services aux familles (SDSF) – Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)</p>	<p><i>Acteurs mobilisés :</i></p> <p>Centre socioculturel de Royan – Association Équilibre – Relais accueil petite enfance communautaire - Caisse d'allocations familiales 17 – Protection Maternelle Infantile – Inspection de l'éducation nationale –</p>
<p><i>Indicateurs d'évaluation :</i></p> <p>Nombre d'entretiens avec les familles Mesure de la demande d'accueil Nombre d'informations collectives auprès des familles en matière de prévention</p>	<p><i>Partenariat financier :</i></p> <p>Caisse d'allocations familiales 17 – Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Conseil départemental 17 – Agglomération Royan atlantique –</p>

A) Préconisations du groupe de travail :

Lundi 23 mars 2015 - Groupe de travail n° 3 : Réussite éducative

- ◇ Renforcer le lien école/famille : toucher les parents du CM2 et ceux concernés par la scolarisation des moins de 3 ans.
- ◇ Améliorer la liaison CM2 / 6^{ème} et la liaison maternelle / CP.
- ◇ Organiser une programmation de conférences-débats en direction des familles.
- ◇ Organiser des réunions inter-cycles pour améliorer la qualité de l'accueil des élèves.
- ◇ Renforcer le CLAS en direction des élèves du quartier de La Robinière et présentant des difficultés (application de la dynamique PRE).
- ◇ Travailler en partenariat avec l'IEN sur la scolarisation des enfants du voyage (lutte contre l'absentéisme et une sectorisation plus large).
- ◇ Professionnaliser les intervenants du CLAS (salariés et bénévoles).

B) Actions déjà engagées :

- Au niveau des écoles maternelle et élémentaire de Marne-yeuse, de nombreuses actions sont mises en place depuis plusieurs années pour répondre aux besoins et aux difficultés des élèves.
- Deux collèges, un privé et un public, accueillent aussi bien des élèves issus de milieux favorisés voire très favorisés et des élèves issus de milieux défavorisés.
- Présence d'un dispositif « contrat local d'accompagnement à la scolarité » depuis 2002 dans le quartier touchant aussi bien des élèves du collège et du lycée ayant créé des liens étroits entre les enseignants, les parents et les bénévoles.
- Partenariat affirmé entre l'inspection de l'éducation nationale, le centre socioculturel et l'agglomération Royan atlantique sur la scolarisation des enfants de gens du voyage.

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale
<i>Orientation stratégique 3</i> : Réussite éducative
<i>Objectif opérationnel</i> : Repérer et prendre en charge les enfants au cours des périodes de vulnérabilité.
<i>Action</i> : Renforcer et développer les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
<i>Public cible</i> : Élèves de primaire et de collège
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> :
Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action</i> :
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la scolarité et le parcours éducatif de l'enfant.• Renforcer le lien école-famille-enfant.
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i>
<ul style="list-style-type: none">• Le diagnostic COMPAS et les bilans CLAS.

Description de l'action :

- Renforcer le lien école/famille : toucher les parents du CM2 et ceux concernés par la scolarisation des moins de 3 ans.
- Améliorer la liaison CM2 / 6^{ème} et la liaison maternelle / CP.
- Organiser une programmation de conférences-débats en direction des familles.
- Organiser des réunions inter-cycles pour améliorer la qualité de l'accueil des élèves.
- Renforcer le CLAS en direction des élèves du quartier de La Robinière et présentant des difficultés (application de la dynamique programme de réussite éducative (PRE)).
- Travailler en partenariat avec l'inspection de l'éducation nationale sur la scolarisation des enfants du voyage (lutte contre l'absentéisme et une sectorisation plus large).
- Professionnaliser les intervenants du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) (salariés et bénévoles).

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Circulaire interministérielle et charte nationale d'accompagnement à la scolarité

Coordinateur de l'action :

- Centre socioculturel de Royan

Dispositifs mobilisés :

Dispositif contractuel CLAS

Acteurs mobilisés :

Agglomération Royan atlantique – Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Caisse d'allocations familiales 17 – Inspection de l'éducation nationale Royan – Direction départementale de la cohésion sociale 17 –

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'enfants suivis
Nombre d'actions de professionnalisation des intervenants
Nombre de rencontres intervenants / parents / enfants

Partenariat financier :

Ville de Royan – Caisse d'allocations familiales 17 – Agglomération Royan atlantique –

A) Préconisations du groupe de travail :

Vendredi 3 avril 2015 - Groupe de travail n° 5 : Prévention et actions de citoyenneté

(Groupe de travail du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD))

- ◇ Maintenir l'équipe de prévention et de médiation portée par l'association « Équilibre »,
- ◇ Renforcer le soutien aux actions de citoyenneté en direction des écoles primaires, collèges et lycées du territoire, qui sont portées par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés (CESC2i),
- ◇ Organiser des réunions d'échanges entre les élus de la CARA et le procureur de la République de Saintes, notamment sur ce qui relève du rappel à la loi.

B) Actions déjà engagées :

- Animation de l'exposition « 13-18 – Questions de justice » dans tous les collèges du territoire de l'Agglomération Royan Atlantique (800 élèves de 4^{ème}) – Action suivie et évaluée par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale
<i>Orientation stratégique 4</i> : Développer des actions de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté
<i>Objectif opérationnel</i> : Renforcer le soutien aux actions de citoyenneté en direction des écoles primaires, collèges et lycées du territoire, qui sont portées par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés (CESC2i).
<i>Action</i> : Développer des outils interactifs de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté en direction des habitants du quartier.
<i>Public cible</i> : Les jeunes de 9 à 18 ans et les familles
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> : Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action</i> : <ul style="list-style-type: none">• Par l'intermédiaire de l'exposition « 13-18 – Questions de justice », éduquer les jeunes collégiens et lycéens du territoire communautaire à la citoyenneté.• Par l'intermédiaire de l'exposition « 9-13 – Moi, jeune, citoyen », éduquer les élèves de CM2 du territoire communautaire à la citoyenneté.
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i> <ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la cellule de veille du CISPD et de l'observatoire du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés (CESC2i).
<i>Description de l'action</i> : <ul style="list-style-type: none">• Pour l'exposition « 9-13 – Moi, jeune, citoyen », consolider la liaison CM2 – 6^{ème} en matière de prévention, notamment entre les classes de CM2 de l'école élémentaire de L'Yeuse et les collèges de Émile Zola et Sainte-Marie par une animation collégiale (éducation nationale, police, parquet).• Pour l'exposition « 13-18 – Questions de justice », animation assurée par l'association Équilibre en concertation avec les équipes pédagogiques, notamment des collèges Émile Zola et Sainte-Marie.

Ces deux expositions interactives doivent toucher l'ensemble des jeunes âgés de 9 à 18 ans de l'éco-quartier « L'Yeuse-La Robinière » et seront également présentées et animées en direction des parents dans les locaux du centre socioculturel de Royan.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et Code de l'éducation.

Coordinateur de l'action :

- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés (CESC2i)

<p><i>Dispositifs mobilisés :</i></p> <p>Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)</p>	<p><i>Acteurs mobilisés :</i></p> <p>Éducation nationale – Police nationale – Parquet de Saintes – Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance –</p>
<p><i>Indicateurs d'évaluation :</i></p> <p>Nombre d'animations dans les écoles et d'actions en faveur des élèves de primaire et de collège</p> <p>Nombre d'animateurs volontaires ayant participé à la formation de l'animation des outils interactifs en direction des 9-13 ans</p> <p>Nombre de personnes formées ayant participé à l'animation des outils interactifs</p>	<p><i>Partenariat financier :</i></p> <p>Éducation nationale (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés) – Agglomération Royan atlantique – État CGET ou crédits spécifiques (BOP ligne 147) ou FIPD –</p>

4.2. LE PROJET : PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

4.2.1. Les éléments de contexte

- Une **population qui diminue** sur les IRIS englobant les QPV alors qu'elle augmente sur le reste de la commune et la CARA :
Entre 1999 et 2010, la population des IRIS-QPV a diminué de 11 % (- 461 habitants) alors qu'elle augmentait de 9 % sur le reste de la commune et de 14 % sur la CARA.
- Le nombre de ménages augmente sur l'ensemble du territoire, y compris sur les IRIS-QPV, la baisse de la population sur ces derniers s'explique donc par **la baisse de la taille des ménages** :
Elle est particulièrement forte sur les IRIS-QPV, en particulier dans les logements sociaux : moins de 1,5 personne par ménage dans les logements sociaux de L'Yeuse (contre 1,7 personne sur la commune et 2 personnes sur la CARA) → un nombre de personnes par ménage qui baisse sans pour autant qu'il y ait de nouveaux logements sur le quartier ...
- Une **mobilité résidentielle élevée**, sur les QPV comme ailleurs sur le territoire : 36 % des habitants de la commune résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant.
Cette mobilité forte (*en particulier dans les QPV*) s'explique par la structure du logement : faible proportion de propriétaires (58 % sur Royan et 55 % sur les IRIS-QPV) comparée à la CARA (71 %) et au niveau départemental (65 %).
- Une **forte mobilité** sur Royan, en particulier des familles (monoparentales et en couple) :
50 % des familles monoparentales ne résidaient pas dans le même logement il y a 5 ans et ce, aussi bien sur Royan en général que sur les IRIS-QPV en particulier ;
55 % des familles en couple des IRIS-QPV ne résidaient pas dans le même logement 5 ans auparavant (45 % sur la commune de Royan).
- Des **arrivées de population** qui ont tendance à accentuer les écarts entre les quartiers :
Des emménagés récents particulièrement exposés à des difficultés d'accès à l'emploi dans les logements sociaux des QPV : près d'1 emménagé récent sur 2 résidant dans un logement social des QPV est au chômage (*moins d'1 sur 3 dans les autres logements sociaux de la commune*).
Seuls 5 % des emménagés récents dans les logements sociaux des QPV disposent d'un haut niveau de formation (*près de 15 % dans les autres logements sociaux de la ville*).

4.2.2. Les enjeux

Favoriser l'accueil et l'intégration des habitants :

Le quartier prioritaire de la commune de Royan a vu baisser sa population au cours des années 2000 tout comme la tendance générale en France. Cette baisse résulte d'un changement dans la structure des ménages qui y résident (et non d'une baisse du nombre de ménages).

Les populations arrivées récemment n'ont pas les mêmes caractéristiques que les populations déjà en place (âge, situation familiale, ...). La cohabitation de populations différentes peut être source de conflits, d'isolement et altérer la qualité de vie des habitants, d'où la nécessité de **travailler encore sur l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et le « vivre ensemble »**.

◇ L'intégration et le **« vivre ensemble »** interrogent concrètement sur l'usage par les populations des lieux de vie partagés présents sur les quartiers.

Par exemple, les enfants fréquentent-ils tous l'école de quartier ou y a-t-il des effets de contournement de la carte scolaire ?

Les pratiques sportives et culturelles sont-elles partagées ?

De nombreuses études montrent que la **mixité sociale** en milieu scolaire est bénéfique pour tous les enfants quel que soit leur milieu social d'origine (Enquête PISA, Le Ghetto Français d'Eric Maurin, étude de Dubet, ...).

Circulaires 30 juillet 2014 et 15 octobre 2014 :

« Une amélioration visible de la vie quotidienne des habitants ».

*« Des objectifs de transformation des quartiers et de **mixité sociale** ».*

Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel :

L'évolution des ménages dans **leur parcours résidentiel** en fonction de leurs besoins et/ou de leurs aspirations dépend en grande partie de **leur capacité économique** (« moins on a de moyens, moins on est mobile »). La mobilité des ménages détermine ainsi fortement le niveau de vie des habitants des quartiers prioritaires : les ménages qui ont les moyens d'évoluer dans leur parcours résidentiel peuvent quitter ces quartiers (et être remplacés par d'autres familles à faibles revenus) et les ménages les plus fragiles économiquement restent plus captifs des logements qu'ils occupent.

Les mouvements de populations ont pour effet de **maintenir ou accentuer les écarts** entre les quartiers prioritaires et les autres.

Cet « effet mobilité » révèle un paradoxe : on dit toujours que les personnes sont heureuses dans leur quartier pour autant il semble que **quand on va mieux on le quitte**.

L'attachement semble être davantage **un attachement physique au quartier** (« je n'ai pas les moyens de le quitter »), compte tenu des coûts de loyer, **plutôt qu'un attachement affectif**.

Circulaires 30 juillet 2014 et 15 octobre 2014 :

*« La réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité et l'accessibilité pour les personnes handicapées, la programmation des créations d'équipements et de la **mobilité dans le parc résidentiel**, un dispositif de gestion urbaine de proximité, le maintien et la création de commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire et l'**accès aux équipements sportifs et culturels** ».*

*« Des objectifs de transformation des quartiers et de **mixité sociale** ».*

4.2.3. Les axes de travail

Préambule :

Point sur les projets liés à la rénovation urbaine du quartier

Compte tenu du fait que :

- le quartier prioritaire de « L'Yeuse-La Robinière » ne figure pas dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national établie par l'ANRU le 5 mai 2015 qui bénéficieront du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024,
- la recommandation de l'État sur la reconstitution du parc de logement social ne doit pas excéder 35 % dans les quartiers prioritaires nouvelle génération,
- le quartier de « L'Yeuse-La Robinière » n'a pas été retenu au titre des crédits complémentaires des programmes d'intérêts régionaux (PIR) mais pourrait peut-être en bénéficier ultérieurement.

Il a été décidé, au titre de la rénovation urbaine, d'appuyer deux projets dérogatoires au principe de « *reconstruction de logements sociaux en priorité hors des quartiers prioritaires* » :

- la reconstruction du secteur JOB,
- la construction du projet « habitat et humanisme » éligible au prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

De plus, l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en 2017 permettra de constater les évolutions du quartier dans sa globalité et de les croiser avec celles du territoire communautaire dans son ensemble. Elle permettra également de mesurer les progrès réalisés et éventuellement d'identifier de nouvelles fiches-actions à construire avec l'ensemble des partenaires et la ville de Royan concernant un projet de rénovation urbaine.

Un projet de rénovation urbaine pourrait donc faire l'objet d'un avenant annexé au contrat de ville en tenant compte de l'engagement financier de chacun.

A) Préconisations du groupe de travail :

- **Jeudi 19 mars 2015 – Groupe de travail n° 4 : Développement économique et accès à l'emploi**
 - ◇ Donner une meilleure information aux jeunes et aux demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire sur l'offre de service en matière de transport en commun : Cara'Bus, SNCF et Réseau les Mouettes.
 - ◇ Accompagner les jeunes à sortir du territoire afin d'intégrer certaines formations qualifiantes non dispensées sur l'agglomération Royan atlantique.
 - ◇ Anticiper la fin d'activité de location de scooters assurée par l'association Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) (location au public demandeur d'emploi) afin de proposer une nouvelle offre de service sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur le quartier politique de la ville.
 - ◇ Permettre à des jeunes du quartier d'accéder au dispositif de l'auto-école sociale de la mission locale (dispositif qui enregistre des baisses de financement sur l'année 2015 pouvant engendrer la fragilité de l'action).
- **Mercredi 1^{er} juillet 2015 – Groupe de travail organisé par la Sous-Préfecture de Rochefort (DDTM – DDCS – DIRECCTE – Sous-Préfecture).**

B) Actions déjà engagées ou en cours de réalisation :

- Depuis septembre 2014, réorganisation du réseau Cara'Bus notamment au niveau du quartier de La Robinière bénéficiant d'une desserte supplémentaire dans les deux sens au même titre que les autres quartiers de Royan.
- Interventions en milieu scolaire du prestataire TDRA pour valoriser et inciter l'utilisation du réseau Cara'Bus.
- Sensibilisation auprès des élèves de CM2 du territoire de l'ARA sur l'existence des transports en commun et modalités d'utilisation. Dispositif appelé « Fée Cara'Bus »
- A partir de septembre 2015 et pour les jeunes de moins de 26 ans mise en place d'un dispositif leur permettant d'utiliser de façon illimitée le réseau Cara'Bus sur tout le territoire de l'ARA, toute l'année et même hors période scolaire pour un coût de 100 euros / an.
- Dans le cadre de l'aide sociale facultative, certains CCAS du territoire aident à l'achat de titres de transport Cara'Bus à partir de critères qu'ils leurs sont propres.
- Aide à l'achat de titres de transports, à la réparation de voitures et de scooters dans le cadre du fonds local d'aide aux jeunes (FLAJ) par la mission locale.
- L'auto-école sociale portée par la mission locale (public de 16 à 25 ans et public RSA).
- Dispositif mobilité de l'association Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) (location de scooters aux demandeurs d'emploi) à partir des prescriptions de la délégation territoriale Royan-Marennes-Oléron, des CCAS, de la mission locale et de pôle emploi.

C) Fiche-action :

<i>Thématique :</i> Mobilité
<i>Orientation stratégique 1 :</i> Assurer la mobilité des habitants
<i>Objectif opérationnel :</i> Permettre au public jeune d'accéder à un mode de transport
<i>Action :</i> Renforcer la mobilité et la motilité des jeunes du quartier prioritaire
<i>Public cible :</i> Les jeunes de 16 à 25 ans
<i>Axes transversaux du contrat de ville :</i>
Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action :</i>
<ul style="list-style-type: none">• Conforter l'offre de service existante.• Sensibiliser et informer les jeunes sur l'offre de service en matière de déplacement, de tarification sociale.• Accompagner les jeunes vers les différentes formes de mobilité (transports collectifs et/ou individuels).
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i>
Besoin en insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (observatoire de la mission locale) en majorité sur le quartier politique de la ville.
<i>Description de l'action :</i>
<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la démultiplication des permanences de la mission locale sur le quartier politique de la ville (Pilier 3 - Fiche-action n° 2) :<ul style="list-style-type: none">○ Renforcer l'information individuelle et collective sur l'intermodalité des transports disponibles,○ Permettre aux publics d'accéder aux dispositifs de location de scooters et de l'auto-école sociale lorsque ces derniers seront retravaillés et stabilisés avec les partenaires financiers.

- Dans le cadre de la mise en place de la maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits (Pilier 1 - Fiche-action n° 1) :
 - Informer individuellement et collectivement sur l'intermodalité des transports disponibles
 - Permettre aux publics d'accéder aux dispositifs de location de scooters et de l'auto-école sociale lorsque ces derniers seront retravaillés et stabilisés avec les partenaires financiers.

Inscription dans le cadre d'un politique publique :

Les politiques publiques concourant à la mobilité sociale et mobilité durable

Coordinateur de l'action :

Agglomération Royan Atlantique

<p><i>Dispositifs mobilisés :</i></p> <p>Plan départemental d'insertion (PDI) Plan de déplacement urbain (PDU) Fonds local d'aide aux jeunes (FLAJ)</p>	<p><i>Acteurs mobilisés :</i></p> <p>Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Délégation territoriale Royan-Marennes-Oléron – Mission locale – Centre socioculturel de Royan – État (DDTM) –</p>
<p><i>Indicateurs d'évaluation :</i></p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficié de l'information du dispositif</p>	<p><i>Partenariat financier :</i></p> <p>Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Agglomération Royan atlantique – Conseils Départemental et Régional –</p>

A) Préconisations du groupe de travail :

- **Vendredi 3 avril 2015 - Groupe de travail n° 5 : Prévention et actions de citoyenneté**

(Groupe de travail du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD))

- ◇ Soutenir le travail de veille sociale réalisé sur le quartier en partenariat avec le CCAS de Royan, le bailleur social, le centre socioculturel de Royan et les polices municipales et nationale.
- ◇ Soutenir l'action de l'équipe de prévention et de médiation sociale (Association Équilibre) aux abords des collèges Zola et Sainte-Marie et du lycée Cordouan.
- ◇ Mettre en place des actions de sensibilisation concernant les violences intrafamiliales auprès des élus et des agents municipaux (policiers municipaux, agents d'accueil) ainsi qu'auprès des professionnels de l'action sociale.

- **Mercredi 1^{er} juillet 2015 – Groupe de travail organisé par la Sous-Préfecture de Rochefort (DDTM – DDCS – DIRECCTE – Sous-Préfecture).**

B) Actions déjà engagées :

- Travail de veille sociale réalisée sur le quartier.
- Présence de l'équipe de prévention et de médiation sociale aux abords des collèges et lycée du quartier politique de la ville.
- Cellule de veille thématique du CISPD de l'agglomération Royan atlantique et actions du CESC2i.
- Action de sensibilisation concernant les violences intrafamiliales auprès des élus et des agents municipaux (policiers municipaux, agents d'accueil) ayant touché l'ensemble des 34 communes du territoire.

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Assurer le vivre ensemble
<i>Orientation stratégique 2</i> : Prévenir les problèmes liés à la cohabitation de populations différentes, cohabitation pouvant entraîner des sources de conflit
<i>Objectif opérationnel</i> : Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées et de médiation sociale dans l'espace public
<i>Action</i> : Renforcer le travail de la cellule de veille du CISPD et développer la médiation sociale au sein de la future maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits et dans l'espace public sur des horaires atypiques
<i>Public cible</i> : Tous les publics
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> :
Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action</i> :
<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'isolement.• Assurer la qualité de vie des habitants.• Travailler sur l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants.• Lutter contre les violences intrafamiliales.
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i>
<ul style="list-style-type: none">• À l'analyse des besoins sociaux du CCAS de Royan, le centre socioculturel de Royan, les polices municipale et nationale, le procureur de la République.

Description de l'action :

- Dans le cadre de la mise en place de la maison pour la vie citoyenne et l'accès aux droits (Pilier 1 - Fiche-action n° 1) et en complémentarité avec les actions du centre socioculturel de Royan,
 - Informer les habitants sur les actions permettant d'améliorer la vie dans le quartier,
 - Organiser des informations collectives permettant aux habitants du quartier et aux bénévoles des différentes associations, et plus particulièrement du centre socioculturel de Royan, d'échanger sur la manière de lutter contre l'isolement et la ségrégation et de mieux intégrer les populations arrivantes ou marginalisées.
- Dans le cadre de la cellule de veille sociale déjà en place, renforcer la présence d'agents de médiation sociale sur le quartier en horaires décalés et le week-end.
- Dans le cadre du conseil citoyen, analyser les besoins du quartier et co-construire des actions nouvelles si besoin devant assurer le mieux vivre ensemble.

Inscription dans le cadre d'un politique publique :

Les politiques publiques luttant contre l'isolement et la ségrégation.

Coordinateur de l'action :

Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest

Dispositifs mobilisés :

Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
Actions en direction des droits des femmes
Plan de lutte contre l'exclusion

Acteurs mobilisés :

Agglomération Royan Atlantique - Ville de Royan /
Centre communal d'action sociale de Royan – Centre socioculturel de Royan – Polices municipale et nationale
Habitat 17 – SEMIS – Conseil citoyen –

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'actions mises en œuvre

Partenariat financier :

Ville de Royan / Centre communal d'action sociale de Royan – Agglomération Royan atlantique – Conseils Départemental et Régional – Etat (FIPD) –

A) Préconisations :

- *Commission « Logement, droit des sols, programme local de l'habitat » de l'agglomération Royan atlantique.*
- *Mercredi 1^{er} juillet 2015 – Groupe de travail organisé par la Sous-Préfecture de Rochefort (DDTM – DDCS – DIRECCTE – Sous-Préfecture).*

B) Actions déjà engagées :

- Élaboration du programme local de l'habitat (PLH).

C) Fiche-action :

Thématique : Habitat / Cadre de vie

Orientation stratégique 3 : Élaborer une politique d'attribution des logements sociaux

Objectif opérationnel : Élaborer une convention intercommunale de mixité sociale

Action : Mettre en place la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale de mixité sociale

Public cible : Bailleurs sociaux / Occupants du parc social

Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations

Égalité femmes / hommes

Soutien à la jeunesse

Objectifs de l'action :

- Créer une conférence intercommunale du logement coprésidée par le président de l'EPCI et le représentant de l'Etat est obligatoire pour les EPCI disposant d'un programme local de l'habitat (PLH) et d'un quartier prioritaire au titre du contrat de ville. Pour l'agglomération Royan atlantique, il s'agit du quartier Marne-Yeuse à Royan. La conférence intercommunale du logement porte les orientations générales en matière d'attribution des logements sociaux pour répondre à l'objectif de mixité sociale en cohérence avec les orientations qui seront définies dans le programme local de l'habitat (PLH) en cours d'élaboration.

Ces principes seront transcrits dans une convention intercommunale de mixité sociale qui sera annexée au contrat de ville.

Des conventions entre les bailleurs et les différents réservataires de logements pourront intervenir par la suite.

À quels besoins cela répond-t-il ?

- La répartition équilibrée des attributions des logements locatifs sociaux pour tendre vers une mixité sociale.

Description de l'action :

- La conférence intercommunale sera créée par délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique :
 - Étape 1 : Installation de la conférence intercommunale du logement à l'automne 2015 :
 - Mise en place de la conférence,
 - État des lieux du parc social,
 - Définition des modalités de travail.
 - Étape 2 : Élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale.
 - Étape 3 : À partir de 2016, réunion annuelle de la conférence intercommunale afin de permettre le suivi des orientations définies, notamment dans le cadre de la convention de mixité sociale.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- L'action est intégrée au second programme local de l'habitat (PLH) en cours d'élaboration.

Coordinateur de l'action :

Agglomération Royan Atlantique

Dispositifs mobilisés :

Acteurs mobilisés :

État, Conseil Départemental, AROSH, bailleurs, Action logement, associations de locataires, associations dont l'objet est l'insertion, le logement des personnes défavorisées, de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, les associations représentant les personnes défavorisées.

Indicateurs d'évaluation :

Signature de la convention de mixité sociale

Partenariat financier :

Pas de coût spécifique

A) Préconisations :

- *Commission « Logement, droit des sols, programme locale de l'habitat » de l'agglomération Royan atlantique.*
- *Mercredi 1^{er} juillet 2015 – Groupe de travail organisé par la Sous-Préfecture de Rochefort (DDTM – DDCS – DIRECCTE – Sous-Préfecture).*

B) Actions déjà engagées :

- Diagnostic du programme local de l'habitat (PLH) en cours de finalisation.

C) Fiche-action :

Thématique : Habitat / Cadre de vie

Orientation stratégique 4 : Suivre l'occupation du parc social

Objectif opérationnel : Veiller à l'articulation entre les orientations en matière de politique d'attribution, l'occupation et la demande en logement social

Action : Partager la connaissance du parc et assurer une fonction de veille

Public cible : Partenaires du logement / Occupants du parc social

Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations

Égalité femmes / hommes

Soutien à la jeunesse

Objectifs de l'action :

- L'action a pour objet de pérenniser l'échange et l'analyse des données relatives à l'occupation du parc social, la nature de la demande et des attributions en logement social, en particulier sur le quartier prioritaire.

À quels besoins cela répond-t-il ?

- Les informations recueillies permettront d'analyser à la fois la structure du parc social, son occupation et l'état des lieux des demandes et attributions en logement social dans le cadre de l'observatoire mis en place à l'issue de l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) en cours.
- Une meilleure connaissance de l'ensemble des données précitées est indispensable à la formulation d'orientations visant à éviter la concentration des ménages les plus fragiles dans des secteurs d'habitat social.

Description de l'action :

- Indicateur de suivi :

- Étape 1 :

- Convention d'échange de données avec les bailleurs sociaux et leur association régionale (AROSH),
- Suivi de l'évolution du parc social en partenariat avec les services de l'État - Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et les bailleurs sociaux (SEMIS et Habitat 17).

- Étape 2 :

- Définition d'une méthode d'analyse et de mise à jour des informations dans un cadre partenarial.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- L'action proposée ici se situe dans le cadre du second programme local de l'habitat (PLH) en cours de réalisation.

<p><i>Coordinateur de l'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération Royan Atlantique 	
<p><i>Dispositifs mobilisés :</i></p>	<p><i>Acteurs mobilisés :</i></p> <p>État, communes membres de l'agglomération Royan atlantique, bailleurs sociaux, association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Poitou-Charentes (AROSH), Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes (AFIPADE)</p>
<p><i>Indicateurs d'évaluation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention d'échange de données avec les bailleurs sociaux et leur association régionale (AROSH), - Suivi de l'évolution du parc social en partenariat avec les services de l'État - Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et les bailleurs sociaux (SEMIS et Habitat 17). - Définition d'une méthode d'analyse et de mise à jour des informations dans un cadre partenarial. 	<p><i>Partenariat financier :</i></p> <p>Pas de coût spécifique</p>

A) Préconisations :

- *Bailleurs sociaux.*
- *Mercredi 1^{er} juillet 2015 – Groupe de travail organisé par la Sous-Préfecture de Rochefort (DDTM – DDCS – DIRECCTE – Sous-Préfecture).*

B) Actions déjà engagées :

- Moyens de gestion de droit commun que les bailleurs ont investi dans le quartier comparativement au reste du parc (renforcement du gardiennage et surveillance, petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords), ...).

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Habitat / Cadre de vie
<i>Orientation stratégique 5</i> : Maintenir, développer l'attractivité du quartier et encourager la mobilisation des habitants (Gestion urbaine de proximité)
<i>Objectif opérationnel</i> : Maintenir la gestion et l'entretien du quartier et améliorer l'approbation et le respect du cadre de vie par les habitants. Encourager la mobilisation des habitants.
<i>Action</i> : Maintenir et améliorer la vie dans le quartier
<i>Public cible</i> : Tous les habitants du quartier
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> : Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femmes / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Modalités opératoires</i> : <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre de façon partenariale une stratégie de gestion urbaine de proximité (GUP) :<ul style="list-style-type: none">○ Définir un mode de fonctionnement permettant de faire remonter les besoins des habitants, les hiérarchiser et les prioriser afin de rendre efficient les réponses des services concernés et s'appuyer sur la gestion urbaine de proximité mise en place dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).<ul style="list-style-type: none">Étape 1 :<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un comité de pilotage composé des partenaires institutionnels qui devra valider la démarche, les personnes référentes et la périodicité des réunions de l'instance de coordination.Étape 2 :<ul style="list-style-type: none">- Grâce à la mise en œuvre de cette instance, identifier les points devant être améliorés et définir un programme d'actions précis pour le quartier prioritaire avec les modalités d'intervention et les indicateurs servant à l'évaluation• Mettre en place des planifications d'actions spécifiques centrées dans les secteurs de dysfonctionnement. Trois axes d'intervention :<ul style="list-style-type: none">○ En amont de toute action de l'Agglomération Royan atlantique à poursuivre et renforcer, être dans une approche pédagogique et de connaissance partagée.○ Afin que les actions de l'agglomération Royan atlantique et la ville de Royan continuent d'être réactives, développer une démarche curative.○ Développer des actions correctives et coercitives impliquant fortement la police municipale dans le dispositif.

Travailler en étroite collaboration avec les habitants du quartier :

Étape 1 : Diagnostic en marchant devant définir des thématiques et identifier ce qui doit être amélioré.

Étape 2 : Plan d'actions spécifique avec les résultats attendus.

Étape 3 : Mise en œuvre et évaluation.

<i>Dispositifs mobilisés :</i>	<i>Acteurs mobilisés :</i> Agglomération Royan atlantique – Régie de quartier – Police municipale de Royan – SEMIS – Habitat 17 – Centre socioculturel de Royan – Centre communal d'action sociale – Centre de ressources et d'informations intercommunal – Comité de quartier.
<i>Indicateurs d'évaluation :</i> Mettre en œuvre un comité de pilotage	<i>Partenariat financier :</i>

4.3. LE PROJET : PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI

4.3.1. Les éléments de contexte

- Un **taux d'emploi plus faible** dans les IRIS-QPV que sur le reste du territoire :
71 % des 25-54 ans sont actifs occupés sur les IRIS-QPV (67 % sur L'Yeuse) contre 75 % sur le reste de la commune et 79 % sur la CARA.
- Un **chômage en hausse** sur l'ensemble du territoire dans le contexte de crise et des écarts qui se creusent entre les IRIS-QPV et le reste de la commune :
Un indice de chômage estimé 1,4 fois plus élevé sur les IRIS-QPV que sur l'ensemble de la commune.
Une hausse du chômage depuis 2009 plus importante sur les IRIS-QPV (+ 3,2 points) que sur Royan (+ 0,4 point) ou la CARA et le département (+ 1,2 point).

MAIS

Le quartier L'Yeuse- la Robinière comporte une population inscrite au chômage numériquement limitée : 87 demandeurs d'emploi de catégorie A (à fin novembre 2014), dont 70 en catégorie A, soit 5,5% de la population communale inscrite.

- Deux tiers des personnes inscrites ont un niveau V et infra. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 30 % du total des chômeurs. Ces deux critères sont comparables à ceux de la ville.
- 34% des demandeurs d'emploi sont inscrits au RSA, alors que Royan en compte globalement 23%.
- Des **jeunes** particulièrement exposés au risque de **chômage** et aux **difficultés d'accès à l'emploi** :
Un indice de chômage *estimé des moins de 25 ans* (41 %) plus élevé sur les IRIS-QPV que sur Royan (26 %) ou sur la CARA (30 %) ;
Des jeunes sur les IRIS-QPV socialement moins armés pour accéder à l'emploi : 70 % des 25-29 ans sont en emploi dans les IRIS-QPV contre 76 % sur le département et 28 % disposent d'un niveau bac + 2 contre 33 % au niveau du département.
- Les femmes représentent 49% du total, les bénéficiaires du RSA 34%, soit respectivement 4 points et 11 points de plus qu'au niveau de la ville.
- Un **niveau de qualification plus élevé chez les femmes** résidant dans les IRIS-QPV sans pour autant leur garantir un meilleur emploi :
26 % des femmes résidant dans les QPV ont un niveau bac + 2 (18 % des hommes) et 20 % disposent d'un emploi CSP+ (38 % des hommes).

4.3.2. Les enjeux

Développer l'activité économique dans les quartiers :

Le développement économique sur les quartiers représente un enjeu en terme de diversification des fonctions des quartiers prioritaires qui sont en grande partie résidentiels aujourd'hui pour certains, et d'accès aux commerces et services de proximité pour les habitants.

- ◇ Une réflexion est menée actuellement sur le développement d'un quartier d'affaires et pépinière d'entreprises en périphérie du quartier politique de la ville, développement d'activités économiques pouvant amener de l'emploi ou de la création de services pour les habitants de ce quartier.

Favoriser l'accès à l'emploi :

Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers.

Ces écarts viennent pour beaucoup du **faible niveau de formation** (ou des formations inadaptées) des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que d'un « effet quartier » discriminant (découragement, absence de réseau).

L'absence de réseau des habitants les pénalise fortement. Elle réduit leur accès à l'information quant à l'emploi disponible en dehors du réseau de pôle emploi ou de la mission locale (et qui représente en France la majorité de l'offre d'emploi). L'emploi ne passant pas par le service public est donc peu accessible aux habitants des quartiers (tout comme pour la recherche de stages).

- ◇ Au-delà de l'accompagnement même vers l'emploi, **l'enjeu d'insertion professionnelle consiste aussi à donner les clés permettant cette insertion**, préalable à cette insertion ou encore permettant d'être autonome dans sa recherche d'emploi :
 - **acquérir les savoirs essentiels** (apprentissage de la langue française),
 - **accéder aux aides financières** : lorsque la précarité limite l'accès à l'emploi (notamment pour les jeunes, pour les personnes rencontrant des difficultés liées à la santé physique et psychique),
 - **accéder aux services** : aux modes de garde de la petite enfance et des enfants hors temps scolaire, ...
- ◇ **Une priorité peut être accordée à certains publics** : les jeunes, les femmes, les hommes éloignés de l'emploi, ...

4.3.3. Les axes de travail

A) Préconisations du groupe de travail :

Jeudi 19 mars 2015 – Groupe de travail n° 4 : Développement économique et accès à l'emploi

- ◇ Expérimenter sur ce quartier une démarche d'économie sociale et solidaire qui serait plus globale que la politique d'insertion mise en œuvre actuellement centrée principalement sur l'insertion par l'activité économique.
- ◇ Notion de guichet unique : toute action nouvelle d'insertion sera travaillée et évaluée au sein du CCAS/CR2I.
- ◇ Mettre en œuvre des clauses sociales sur tous les marchés de réhabilitation portés par Habitat 17.
- ◇ Renforcer les dispositifs de la mission locale et du bureau information jeunesse sur le quartier.

B) Actions déjà engagées :

- Achat de 4 000 heures d'insertion par l'agglomération Royan atlantique à l'association Trajectoire pour le public du quartier prioritaire (marché article 30).

C) Fiche-action :

<i>Thématique</i> : Développement économique et accès à l'emploi
<i>Orientation stratégique 1</i> : Élaborer une politique d'économie sociale et solidaire
<i>Objectif opérationnel</i> : À partir de l'expérience de l'insertion par l'activité économique, développer l'économie sociale et solidaire
<i>Action</i> : Développer des actions innovantes, notamment en matière d'économie sociale et solidaire.
<i>Public cible</i> : Tous les publics en recherche d'emploi
<i>Axes transversaux du contrat de ville</i> : Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femme / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action</i> : <ul style="list-style-type: none">• Soutenir les structures d'accompagnement dans l'emploi.• Soutenir la création d'activités dans le quartier prioritaire.• Développer l'activité sociale et solidaire dans le quartier prioritaire.
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i> <ul style="list-style-type: none">• Aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics du quartier définis par l'observatoire de la maison de l'emploi, de la formation et des initiatives locales (MEFIL).
<i>Description de l'action</i> : <ul style="list-style-type: none">• Principe de guichet unique : toute action nouvelle d'insertion sera travaillée et évaluée au sein du Centre communal d'action sociale de Royan et du Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest.• Au niveau de l'insertion par l'activité économique à partir du concept d'entreprise solidaire d'utilité sociale :<ul style="list-style-type: none">○ Déterminer de nouvelles activités de production permettant à certains publics du quartier d'accéder aux contrats aidés,○ Proposer la création d'une entreprise d'insertion permettant de sécuriser certains parcours d'insertion.• Développer les clauses sociales sur tous les marchés de réhabilitation portés par Habitat 17 et autres opérateurs.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire

Coordinateur de l'action :

- Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest

Dispositifs mobilisés :

Insertion par l'activité économique
Lutte contre l'exclusion
Plan départemental d'insertion (PDI)

Acteurs mobilisés :

Agglomération Royan atlantique – Ville de Royan /
Centre communal d'action sociale de Royan – Mission
locale du pays royannais – Habitat 17 – Association
Trajectoire – Pôle emploi –

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'heures d'insertion
Nombre d'activités de production nouvelles
Mesure des sorties des personnes en insertion au sens
de la DIRECCTE

Partenariat financier :

Agglomération Royan atlantique – DIRECCTE – Conseil
départemental – Conseil régional – État CGET ou
crédits spécifiques (BOP ligne 147) –

A) Préconisation du groupe de travail :

Jeudi 19 mars 2015 – Groupe de travail n° 4 : Développement économique et accès à l'emploi

- ◇ Renforcer les dispositifs de la mission locale et du bureau information jeunesse sur le quartier.

B) Actions déjà engagées :

- Permanences des conseillers de la mission locale au centre socioculturel de Royan.
- Manifestations organisées par le bureau information jeunesse sur la commune de Royan.

C) Fiche-action :

<i>Thématique :</i> Développement économique et accès à l'emploi
<i>Orientation stratégique 2 :</i> Insérer socialement et professionnellement des jeunes de 16 à 25 ans et plus particulièrement des jeunes de 16 à 18 ans
<i>Objectifs opérationnels :</i> Renforcer l'accompagnement des jeunes du quartier de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, et plus particulièrement des 16-18 ans. Amener les acteurs de terrain à développer de nouvelles méthodes de travail qui prennent mieux en compte les nouvelles pratiques des jeunes afin de mieux définir leurs modalités d'intervention et amener ce public vers les dispositifs d'accès à l'emploi..
<i>Action :</i> Renforcer les permanences et les actions de la mission locale et du bureau information jeunesse sur le quartier dans les locaux du centre socioculturel
<i>Public cible :</i> Les jeunes de 16 à 25 ans et focus sur les jeunes de 16 à 18 ans
<i>Axes transversaux du contrat de ville :</i> Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Égalité femme / hommes <input checked="" type="checkbox"/> Soutien à la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Objectifs de l'action :</i> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une démarche innovante permettant, non seulement de repérer certains publics jeunes ne fréquentant pas les structures d'accueil d'insertion professionnelle, mais aussi de les intégrer aux dispositifs d'accompagnement existants,• Mettre les jeunes en situation de démarche projet et de développer des compétences relationnelles transférables au niveau de l'insertion professionnelle,• Développer des actions d'insertion professionnelle en direction des jeunes femmes en priorité pour celles ayant un niveau de formation IV ou III (Bac ou Bac + 2).
<i>À quels besoins cela répond-t-il ?</i> Ils répondent aux deux indices relevés : <ul style="list-style-type: none">• un indice de chômage estimé des moins de 25 ans (41 %) plus élevé sur les IRIS-QPV que sur Royan (26 %) ou sur la CARA (30 %) ;• des jeunes sur les IRIS-QPV socialement moins armés pour accéder à l'emploi : 70 % des 25-29 ans sont en emploi dans les IRIS-QPV contre 76 % sur le département et 28 % disposent d'un niveau bac + 2 contre 33 % au niveau du département.
<i>Description de l'action :</i> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les dispositifs de la mission locale et du bureau information jeunesse sur le quartier prioritaire en valorisant dans un même temps le travail de proximité assuré par les animateurs du BIJ (actions individuelles et collectives) et l'accompagnement socioprofessionnel des conseillers mission locale.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Service public de l'emploi (SPO) – Centre régional information jeunesse (CRIJ) – Service public d'orientation (SPO)

Coordinateur de l'action :

- Mission locale du pays royannais

Dispositifs mobilisés :

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) –
Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) –
Agence nationale interprofessionnelle (ANIP) –
Fonds local d'aide aux jeunes (FLAJ) –
Point relais santé (INPES) –
Point information Europe (EURODESK) –
Garantie jeunes – Erasmus plus –

Acteurs mobilisés :

Agglomération Royan atlantique - Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest –
Pôle emploi – Centre socioculturel de Royan –
DIRECCTE –

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de jeunes du quartier politique de la ville suivis
(analyse des parcours en termes de sorties)
Nombre d'actions collectives

Partenariat financier :

Agglomération Royan atlantique – Centre de ressources et d'informations intercommunal du secteur Ouest – État
CGET ou crédits spécifiques (BOP ligne 147) –

Thématique : Développement économique et accès à l'emploi

Orientation stratégique 3 : Insérer socialement et professionnellement les publics demandeurs d'emploi

Objectifs opérationnels : Renforcer l'accompagnement et l'intermédiation des publics inscrits les plus éloignés de l'emploi.

Mobiliser l'ensemble des prestations de service du niveau accompagnement visant à faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin.

Travailler en partenariat avec les acteurs implantés dans le quartier visé pour coordonner les actions visant à lever les freins à l'emploi (mobilité – qualification- logement-addiction...)

Actions : Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville **avec les acteurs des territoires.**

Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques (CUI CAE – CUI Starter)

Participer activement à l'élaboration d'un diagnostic partagé et son actualisation afin de mettre en place toutes les actions et prestations internes innovantes à destination des publics visés

Mener avec les acteurs présents sur le territoire de la politique de la ville concerné des **actions spécifiques pour lever les freins à l'emploi** des publics concernés et **développer une offre de service adaptée par le biais d'accompagnements renforcés spécifiques.**

Mener des actions en collaboration avec les partenaires pour une sensibilisation accrue des publics non-inscrits à Pôle Emploi à l'offre de service de Pôle Emploi

Public cible : Demandeurs d'emploi inscrits et non-inscrits

Axes transversaux du contrat de ville :

Lutte contre les discriminations

Égalité femme / hommes

Soutien à la jeunesse

Objectifs de l'action :

- Renforcer l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi inscrits habitant le quartier prioritaire
- Renforcer les partenariats existants pour une approche globale et concertée de la situation des demandeurs d'emploi les plus éloignés
- Développer les actions d'intermédiation en direction des publics visés en promouvant les mesures de la politique de l'emploi spécifiques (CUI CAE- CUI STARTER)

À quels besoins cela répond-t-il ?

Ils répondent à plusieurs préoccupations :

- **Faible nombre d'inscrits** : Le quartier L'Yeuse- La Robinière comporte une population inscrite au chômage numériquement limitée : 87 demandeurs d'emploi de catégorie A (à fin novembre 2014), dont 70 en catégorie A, soit 5,5 % de la population communale inscrite.
- **Faible niveau de qualification**. Deux tiers des personnes inscrites ont un niveau V et infra.
- **Sur représentation des bénéficiaires du RSA** 34 % des demandeurs d'emploi sont inscrits au RSA contre 23 % pour le territoire de Royan
- **Importance du chômage de longue durée** : 30 % des publics
- **Sur représentation des femmes** qui représentent 49 % des publics contre 45 % pour le territoire de Royan.

Description de l'action :

- Identifier les publics déjà suivis par Pôle Emploi et renforcer les propositions d'actions existantes ou innovantes visant à accroître les chances de retour à l'emploi. Proposition de création d'un comité de suivi des publics les plus en difficultés réunissant l'ensemble des acteurs permettant de répondre à l'ensemble des difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les DE visés.
- Action de type informations collectives permettant de sensibiliser les publics non-inscrits à l'offre de service de Pôle Emploi en partenariat avec les acteurs concernés.
- Actions d'intermédiations spécifiques avec promotion de profils auprès des employeurs et mobilisation des contrats aidés.

Inscription dans le cadre d'une politique publique :

- Service public de l'emploi (SPE) — Service public d'orientation (SPO)-

Coordinateur de l'action :

- Pôle Emploi ROYAN

Dispositifs mobilisés :

Mesures pour l'emploi –
Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) –
Prestations d'accompagnement interne Pôle Emploi et
sous-traités –

Acteurs mobilisés :

Partenariat existant (IAE – MILO - CR21 - ...)
Partenariat à développer (Centre socioculturel – Point
relais santé – SNC – ...)

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de demandeurs d'emploi du quartier politique de la ville suivis (analyse des parcours en termes de sorties)

Nombre d'actions collectives mises en œuvre type ateliers et informations collectives

Nombre de mesures pour l'emploi signés

l'indicateur de retour à l'emploi (IRE) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

5. MODALITÉS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

Au-delà de ces aspects liés à l'atteinte des objectifs, le suivi des contrats devra également intégrer :

- ◇ la préparation des dialogues de gestion,
- ◇ l'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles,
- ◇ le suivi de l'engagement des crédits,
- ◇ le recrutement et la formation des membres des équipes intégrées,
- ◇ l'accompagnement des porteurs de projets associatifs.

Conformément à la loi, le contrat précise la structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

5.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il est composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Il se réunit une fois par an à la date anniversaire de sa signature.

Son rôle est d'être le garant de la bonne marche du contrat de ville et notamment au niveau des objectifs à atteindre. Pour cela, il pourra s'appuyer sur les résultats des travaux conjoints du comité technique et du conseil citoyen (évaluations et préconisations).

5.2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Il réunira l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ayant participé activement à l'élaboration du contrat de ville, notamment grâce à leur implication dans les groupes de travail à thèmes (cf. p. 12).

Il est composé en majorité d'acteurs de terrain connaissant les problématiques du quartier et ayant une relation privilégiée avec ses habitants.

Il se réunira une fois par an et aura en charge une double mission :

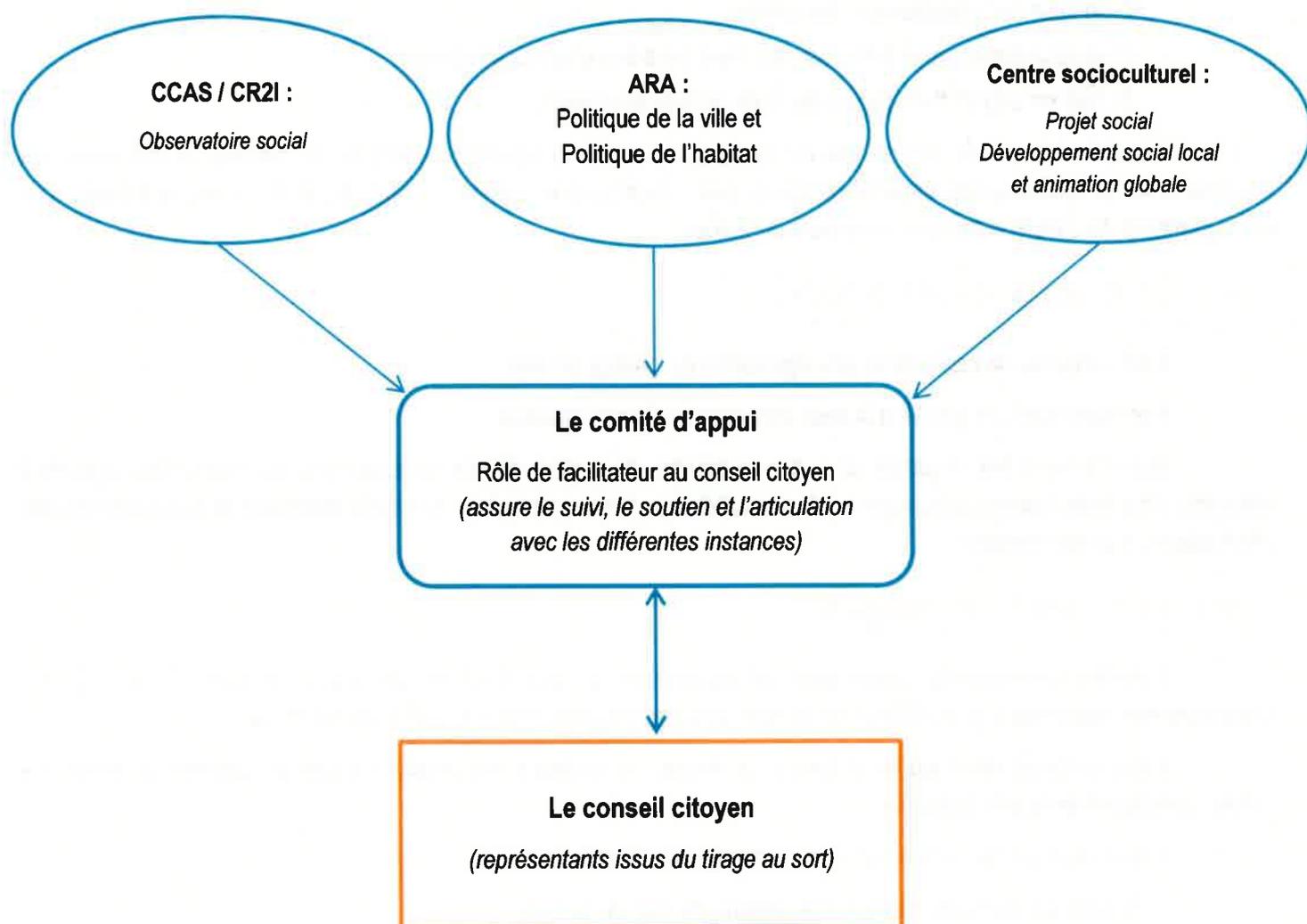
- le suivi de l'évaluation des fiches-actions du contrat de ville,
- les réajustements et préconisations nécessaires.

Ses travaux iront de concert avec ceux du conseil citoyen. Ils seront plus techniques. Certains thèmes travaillés en comité technique pourront être présentés et débattus en conseil citoyen.

6. LE CONSEIL CITOYEN

Les « conseils citoyens » ont été créés par la loi du 21 février 2014 « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». Leur objectif (par le ministère de la Ville intitulé « cadre de référence ») est de « confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Leur mise en place est obligatoire dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (article 7 de la loi) pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.



Le **comité d'appui** au fil du temps doit s'effacer afin que le conseil citoyen devienne plus autonome.

Les trois missions principales du **conseil citoyen** sont :

- de favoriser l'expression des habitants au côté des acteurs institutionnels,
- de stimuler et appuyer les initiatives citoyennes,
- de participer à l'évaluation du contrat de ville.

Pour ce faire, il se réunira tous les trimestres.

7. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les partenaires, signataires du présent contrat de ville de l'agglomération Royan atlantique, **s'engagent à mobiliser** :

- leurs compétences, pour les habitants du quartier prioritaire,
- les dispositifs, outils et moyens de droit commun, voire exceptionnels, dont ils disposent pour atteindre les objectifs du contrat de ville de l'agglomération Royan atlantique.

7.1. LES ENGAGEMENTS PARTICULIERS

7.1.1. Le conseil régional :

Délibération prise par les élus régionaux le 17 octobre 2014.

La contribution régionale aux contrats de ville 2014-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des contrats régionaux de développement durable (CRDD) 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie ;
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la bourse régionale désir d'entreprendre (BRDE) et le dispositif « Coup de pouce régional à la très petite entreprise ».

La région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (PNRU2). L'intervention de la région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

7.1.2. Le conseil départemental :

Le conseil départemental contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité. Il intervient dans de nombreux domaines à divers niveaux.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés :

Le conseil départemental assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- L'enfance – famille :

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au département la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- la mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- la réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- l'évaluation des informations préoccupantes.

- **L'insertion :**

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.

Le conseil départemental met en œuvre :

- l'instruction des demandes de RSA,
- l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du RSA dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les travailleurs sociaux spécialisés RSA et les conseillers d'insertion professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **L'accès et le maintien dans le logement :**

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le conseil départemental a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'État.

Par ailleurs, le conseil départemental de Charente-Maritime a fait le choix de mener une politique volontariste en matière d'habitat en élaborant le schéma départemental de l'habitat.

Le conseil départemental intervient à différents niveaux en matière de logement :

- l'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.

- **L'accompagnement budgétaire :**

Le conseil départemental propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'aide sociale à l'enfance pour répondre aux besoins des enfants ;
Les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

- **L'autonomie :**

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le conseil départemental assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale (information, orientation, ...) ;
- évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- évaluations liées à une information préoccupante ;
- enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

7.1.3. La caisse des dépôts :

La caisse des dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération Royan atlantique - Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à ROYAN.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le **volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la caisse des dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, ...).

2/ En ce qui concerne le **volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la caisse des dépôts privilégiera :

D'une part, **les missions d'ingénierie** suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, ...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources, ...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, ...).

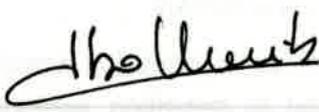
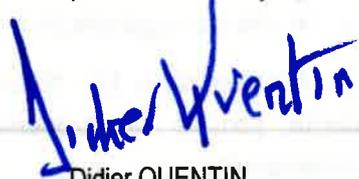
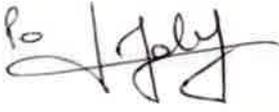
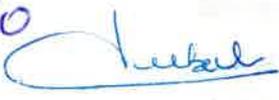
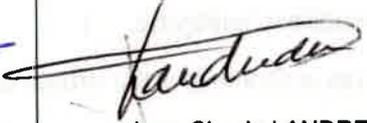
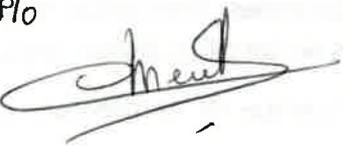
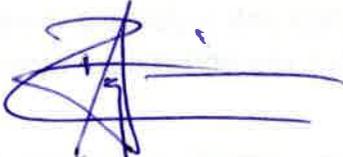
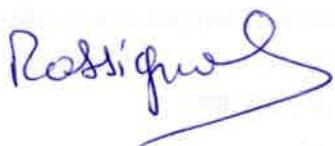
D'autre part, **les prêts sur fonds d'épargne** pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la caisse des dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la caisse des dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la caisse des dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, ...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Fait à Royan, le 25 SEP 2015

<p>La préfète de Charente-Maritime,</p>  <p>Béatrice ABOLLIVIER</p>	<p>Le président de la communauté d'agglomération Royan atlantique,</p>  <p>Jean-Pierre TALLIEU</p>	<p>Le député-maire de Royan,</p>  <p>Didier QUENTIN</p>
<p>Le procureur de la république,</p>  <p>Philippe COINDEAU</p>	<p>Le président du conseil régional Poitou-Charentes,</p>  <p>Jean-François MACAIRE</p>	<p>Le président du conseil départemental de Charente-Maritime,</p> <p>P/O</p>  <p>Dominique BUSSEREAU</p>
<p>La directrice de la caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime,</p>  <p>Malika ANGER-BŒURESSAM</p>	<p>La présidente d'Habitat 17,</p>  <p>Dominique RABELLE</p>	<p>Le vice-président de la société d'économie mixte immobilière de la Saintonge,</p>  <p>Jean-Claude LANDREAU</p>
<p>Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale,</p>  <p>Gilles GROSDÉMANGE</p>	<p>La directrice de pôle emploi – secteur de Royan</p> <p>P/O</p>  <p>Magali ARSLANIAN-GALLAIS</p>	<p>Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes,</p> <p>P/O</p>  <p>François FRAYSSE</p>
<p>L'adjoint au directeur régional de la caisse des dépôts Poitou-Charentes,</p>  <p>Alain PAQUIN</p>	<p>La représentante du conseil citoyen,</p>  <p>Nicole ROSSIGNOL</p>	

**CONTRAT DE VILLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
2015-2020**

**ÉCO-QUARTIER
« L'YEUSE-LA ROBINIÈRE » À ROYAN**

- ANNEXES -

Aide à la finalisation du diagnostic et à l'élaboration des axes prioritaires d'intervention

Diagnostic territorial

Des enjeux issus du volet statistique aux préconisations des acteurs

mercredi 14 janvier 2015 – 15 h 00



Agglomération Royan Atlantique – 14/01/2015 – Des enjeux issus du volet statistique aux préconisations des acteurs

Rappel sur le déroulé de la démarche

1er temps - Observation territoriale et analyse des dynamiques

- Collecte des données publiques et réalisation du volet statistique..... 10/12/2014
- Présentation et échange en Comité de concertation..... 10/12/2014
- Restitution intermédiaire du diagnostic en Copil élargi..... 10/12/2014

2ème temps - Enrichissement et finalisation du diagnostic partagé

- Présentation et échange en Comité technique et partenaires 14/01/2015
- Restitution et validation en Copil..... 14/01/2015
- Présentation et échange en Conseil citoyen..... 14/01/2015



Les territoires d'observation

Pour les données publiques :

- Une observation systématique à l'échelle des 3 IRIS de la commune englobant le QPV « Éco quartier L'Yeuse-La Robinière » :

- l'IRIS 0104 – Parc Maisonfort
- l'IRIS 0108 – Zone industrielle et commerciale
- l'IRIS 0109 – L'Yeuse

- Un positionnement des IRIS englobant les QPV par rapport :

- Au reste de la commune ;
- Aux 4 secteurs composant la CARA ;
- A l'ensemble du département.



- Un filtre réalisé sur les indicateurs les plus pertinents pour n'observer que les ménages résidant dans le logement social dans les IRIS englobant les QPV :

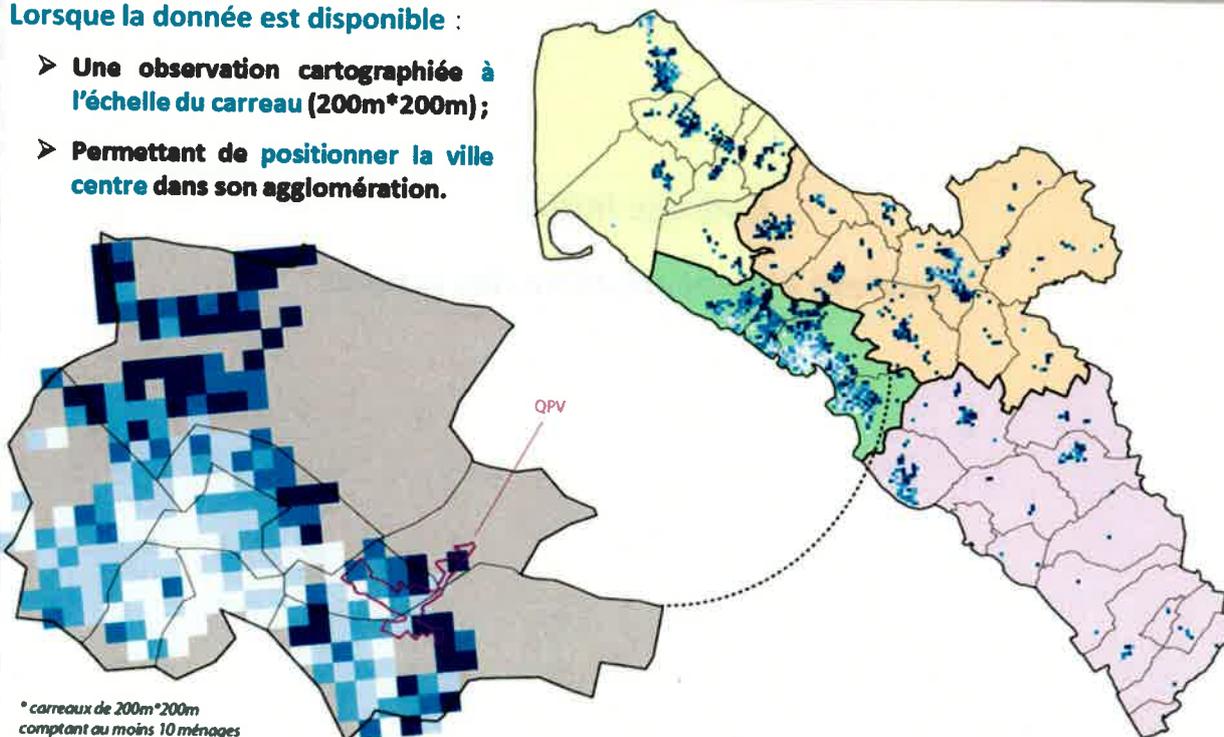
- Présentés sous la forme d'un tableau de bord en annexe du diagnostic ;
- Comparés au reste des ménages résidant en logement social sur la commune.

3

Les territoires d'observation

Lorsque la donnée est disponible :

- Une observation cartographiée à l'échelle du carreau (200m*200m) ;
- Permettant de positionner la ville centre dans son agglomération.



* carreaux de 200m*200m
comptant au moins 10 ménages

4



Une présentation articulée autour des trois piliers du futur Contrat de Ville

Cadrage initial – Pauvreté et précarisation des publics

Cohésion sociale

Cadre de vie et
renouvellement urbain

Emploi et
développement
économique

Les disparités entre les QPV et le reste du territoire en particulier autour :

- des inégalités hommes/femmes,
- de la jeunesse,
- des discriminations.

→ Les enjeux qui se dégagent du volet statistique

→ Des préconisations faites par les partenaires

5



Cadrage initial

Pauvreté et précarisation des publics

6



➤ **Des écarts très forts de niveaux de vie entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire :**

Des niveaux de vie médians inférieurs à ceux de la CARA et au reste de la commune sur les IRIS englobant les QPV : *200 € de revenu médian en moins par mois par rapport au reste de la commune et 85€ en moins par rapport au revenu médian de la CARA.*

➤ **Des QPV marqués par la pauvreté (niveau de vie inférieur à 977€ par mois) et la précarité :**

18 % de la population des IRIS englobant les QPV vit sous le seuil de pauvreté (soit 710 personnes) contre 12 % sur le reste de la commune et la CARA ; 26 % de la population de l'Yeuse est pauvre, soit 410 personnes ;

Une dépendance aux prestations sociales plus forte sur les IRIS englobant les QPV qu'ailleurs sur la commune : *près d'1 ménage sur 4 sur les IRIS englobant les QPV dépend à 100 % des prestations CAF (16 % sur le reste de la commune et 18 % sur la CARA).*

➤ **Des inégalités de revenu qui persistent :**

Les effets de la crise creusent particulièrement les écarts entre quartiers pour les plus précaires (1er décile) : *une dégradation de la situation par rapport à la métropole sur l'Yeuse (un écart de revenu mensuel de - 286 € par rapport à la Métropole en 2011) contrairement aux autres territoires (où le niveau de revenu est plus élevé que celui de la Métropole).*



Pauvreté et précarisation des publics - Enjeux

Les écarts de niveaux de vie et de précarité financière sont la conséquence des différents indicateurs présentés par la suite, notamment le taux de chômage, les structures familiales, la part des emplois précaires, à temps partiel, les catégories socioprofessionnelles , ...

Dans une période de crise qui augmente les inégalités, le soutien aux publics les plus fragiles reste prioritaire, sachant qu'ils sont souvent surreprésentés dans la ville centre et plus précisément dans les quartiers prioritaires.

L'action locale a son mot à dire en matière de lutte contre la pauvreté :

- L'aide d'urgence apportée par les CCAS peut contribuer à soutenir les ménages les plus en difficulté ;
- Elle doit s'inscrire dans un cadre large, qui **intègre l'ensemble des acteurs** et en particulier le département (en charge du RSA) et les associations caritatives locales, qui connaissent le mieux les plus démunis ;
- **La coordination de ces acteurs locaux** reste essentielle pour améliorer l'accès aux droits et **réduire les taux de non-recours.**



Pauvreté et précarisation des publics – Préconisations des partenaires

• Améliorer l'accès aux droits :

- **ARS :** Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention et aux accompagnements médico-sociaux dans une logique de cohérence régionale ;
- **Le CCAS :** Favoriser l'élaboration d'un contrat local de santé dans le cadre de la signature du contrat de ville.

• Développer la coordination des acteurs :

- **Habitat 17 :** collaboration avec les autres référents autour de la mise en place des clauses d'insertion ;
- **ARS :** Collaboration avec la CPAM vers une meilleure connaissance des habitudes de consommation médicale pour adapter les actions de prévention ;
- **CCAS :** Conforter le partenariat déjà existant entre le CCAS et la CPAM autour du transfert de connaissances afin d'activer plus rapidement le droit commun (convention signée en mars 2014) ;
- **Association Trajectoire :** renforcer la partenariat avec le centre socioculturel.

• Lutter contre la précarité :

- **Habitat 17 :** lutter contre la précarité énergétique ;
- **CCAS :** S'appuyer sur les conventions existantes signées avec les fournisseurs d'énergie pour repérer les impayés et prévenir ces situations ;
- **CARA :** Valoriser et conforter sur le QPV la mesure au sein du PCET incitant à la lutte contre la précarité énergétique.

9



1^{er} pilier :

La cohésion sociale

10



➤ **Une surreprésentation des familles monoparentales sur le territoire en général et les QPV en particulier :**

Une proportion de familles monoparentales supérieure aux tendances nationales sur la commune et les QPV :

43 % de familles monoparentales sur Royan, 48 % sur les IRIS englobant les QPV et 80 % dans les logements sociaux des IRIS englobant les QPV (contre 28 % au niveau de la CARA et 24 % au niveau national).

Soutenir les familles monoparentales - Enjeux

Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives.

La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée, en particulier autour de la gestion du temps.

Les besoins des parents isolés sont multiples :

- Les parents isolés avec de jeunes enfants exercent moins souvent une activité professionnelle que ceux ayant des enfants plus âgés.
 - L'accès pour ces parents à un mode de garde de la petite-enfance constitue un enjeu important pour favoriser leur insertion professionnelle. Cela permet aussi d'établir un lien avec ces familles et de les orienter vers les aides et services existants si des difficultés sont détectées.
- Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent également faire l'objet d'une attention particulière. Peut en effet se poser la question du suivi de la scolarité des enfants pour les parents qui travaillent, ainsi que la gestion des temps extra-scolaires des jeunes.
 - Favoriser l'accès de ces jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs encadrées participe à prévenir la délinquance des mineurs sur ces quartiers.



Cohésion sociale – Soutenir les familles monoparentales

Préconisations des partenaires

- Lutter contre l'isolement des familles monoparentales :
 - **Centre socioculturel** : Développer des groupes d'échanges et de parole ;
 - **Association Équilibre** : Accueil parents-jeunes enfants ;
 - **CCAS** : Intégrer cette dimension dans les conditions d'attribution des secours.
- Apporter un soutien à la parentalité :
 - **Centre socioculturel** ;
 - **Association Équilibre** ;
 - **CAF** : Conforter et valoriser l'axe prioritaire 2014-2017 autour de la parentalité.

13



➢ Une forte proportion de personnes âgées dans les QPV :

Contrairement aux idées reçues, les IRIS englobant les QPV concentrent également une forte proportion de personnes âgées : *45 % de la population des IRIS englobant les QPV est âgée de 60 ans et plus, soit 1 714 personnes (50 % sur le reste de la commune et 41 % sur la CARA).*

- ### ➢ La population résidant dans le logement social sur l'IRIS de l'Yeuse est particulièrement concernée par la question du vieillissement : *¼ de la population est âgé de 75 ans et plus, proportion supérieure à celle observée sur la commune dans son ensemble.*

14



Anticiper les conséquences du vieillissement dans les quartiers - Enjeux

Un public vieillissant dans le quartier de logement sociaux de l'Yeuse ; Ces personnes ont parfois eu des parcours de vie qui les exposent à des difficultés de santé plus précoces liées à l'âge, alors même que leurs conditions de ressources peuvent entraver leur accès aux soins préventifs ou curatifs. Agir en amont de manière préventive apparaît nécessaire.

→ Offrir un environnement sécurisant aux personnes en perte d'autonomie recouvre plusieurs dimensions :

- Le logement en est un : un logement (et/ou ses abords) mal adapté peut favoriser les chutes, rendre les personnes âgées plus vite dépendantes, amener les personnes à rester confiner chez elles et s'isoler...
- Bénéficier d'une aide aux actes essentiels de la vie quotidienne. Or, la situation économique des seniors et futurs seniors résidant dans les quartiers prioritaires peut les pénaliser dans l'accès aux aides professionnelles et les rendre davantage dépendant des solidarités familiales ou de voisinage, solidarités qui peuvent être encouragées et accompagnées.
- Le sentiment de sécurité éprouvé par les personnes âgées. Lorsque les difficultés de santé apparaissent, les peurs viennent avec : peur de tomber, mais aussi peur des autres quand on sait qu'on n'a plus les capacités de se défendre, peur des technologies que l'on ne maîtrise pas.

→ Enfin, le vieillissement démographique pose la question de la gestion de l'intergénérationnel dans les quartiers.

15

Cohésion sociale – Anticiper les conséquences du vieillissement dans les quartiers

Préconisations des partenaires

- Offrir un logement social sécurisé aux personnes âgées en perte d'autonomie :
 - **Habitat 17** : programme de nouveaux logements adaptés et de réhabilitations des logements anciens ;
 - **CCAS** : Axer sur le QPV le repérage du public senior en perte d'autonomie.
- Accompagner les personnes âgées dans leur quotidien sur le quartier :
 - **Habitat 17** : programme avec la commune de Royan autour d'un aménagement urbain adapté ; accompagnement individualisé ;
 - **Association Trajectoire** : développer, en lien avec le CCAS, une offre de services à la personne adaptée (champ de l'économie sociale et solidaire) ;
 - **CCAS** : Réduire le non recours aux prestations légales (ASPA, APA) par la diffusion d'information (via le lieu unique d'information implanté sur le QPV).

16

➤ **Un isolement résidentiel élevé dans le logement social des QPV :**

Alors que Royan compte 1 ménage sur 2 composé d'une seule personne, cette proportion est de 60 % (6 ménages sur 10) dans les logements sociaux des QPV, soit près de 150 personnes.

➤ **Un isolement résidentiel qui n'est pas lié qu'au vieillissement de la population :**

Même si après 60 ans 50 % des femmes vivent seules dans leur logement, pour autant, 1 personne sur 4 âgée entre 30 et 59 ans vit seule sur Royan (proportion identique quel que soit le sexe).

Lutter contre l'isolement et la solitude - Enjeux

Un isolement résidentiel important : même si cela ne correspond pas systématiquement à de l'isolement social, le fait de vivre seul peut y contribuer. De plus, le fait de vivre seul constitue **un facteur de fragilité, tout au moins financière**. L'isolement résidentiel est aujourd'hui presque aussi courant sur les quartiers prioritaires qu'ailleurs. Sont concernés des retraités (des femmes très âgées), des pères isolés n'ayant pas la garde de leur enfant, des hommes seuls en situation de grande précarité, des allocataires des minima sociaux... avec des besoins (exprimés ou pas) de retrouver ou de maintenir des liens sociaux. Certains de ces publics fréquentent très peu les structures de quartiers et **sont très peu identifiés des acteurs sociaux** (notamment les hommes).

→ **Prévenir l'isolement c'est prévenir les risques qui lui sont inhérents.**

L'isolement social peut avoir d'importants retentissements sur :

- la santé psychologique et physique des personnes isolées (souffrance liée à l'isolement, déprime, manque de suivi médical, comportements addictifs) ;
- leur situation économique (perte de droits, installation dans la précarité, découragement ne permettant plus de construire un projet personnel) ;
- peut constituer une gêne, voire un risque pour le voisinage (problèmes d'hygiène dans les logements, risque d'incendie chez les personnes souffrant du syndrome de Diogène, ...).

➤ Des enfants particulièrement vulnérables sur le plan socio-éducatif dans les QPV :

75 enfants mineurs résidant dans les IRIS englobant les QPV sont considérés comme vulnérables, dans le sens où ils cumulent au moins 4 des 7 facteurs de risques identifiés ;

La proportion (*plus de 15 % des enfants*) est élevée comparée au reste de la commune (9 %) ;

Une proportion d'autant plus élevée lorsque les enfants vivent dans les Quartiers de logements sociaux : 1 enfant sur 2 est alors considéré comme vulnérable (*soit 45 enfants concernés*).

Les 7 facteurs de risque :

- Vivre dans une famille monoparentale
- Vivre dans une famille nombreuse (3 enfants et plus)
- Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- Vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- Vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit)
- Vivre dans un logement surpeuplé

➤ Des jeunes plus souvent non scolarisés et sans diplôme :

Une proportion de jeunes de 20-24 ans non scolarisés supérieure sur les IRIS-QPV : 81 % des 20-22 ans et 100 % des 23-24 ans (*respectivement 77 % et 94 % sur Royan et 59 % et 85 % sur le département*) ;

Parmi les 17-24 ans non scolarisés résidant dans les IRIS-QPV, 1 sur 3 ne dispose pas du brevet des collèges (*40 % dans les logements sociaux des QPV, 21 % sur le reste de la commune*).

Réussite éducative - Enjeux

Le risque pour les enfants de rencontrer à un moment ou un autre des difficultés dans leur parcours scolaire est deux fois plus élevé sur les quartiers Politique de la Ville que sur les quartiers hors géographie prioritaire.

Les difficultés surviennent généralement lorsque l'enfant et sa famille sont confrontés à diverses problématiques de l'ordre de l'éducatif et/ou du social.

→ Repérer et prendre en charge ces enfants au cours des périodes de vulnérabilité :

Les enfants qui ne sont pas repérés et pris en charge pendant ces périodes de vulnérabilité sont plus susceptibles que les autres de sortir précocement du système scolaire c'est-à-dire sans diplôme. Or, le diplôme reste l'atout essentiel des jeunes pour affronter le marché du travail et acquérir leur autonomie.

Investir sur l'éducatif c'est investir sur l'avenir et le devenir des quartiers.

Circulaire du 30 juillet 2014

« Un investissement supplémentaire dans les domaines de la **petite enfance**, de l'**éducation**, de la **prévention de la délinquance** et de la **santé**, de la **culture** et du **développement des activités physiques et sportives**. »

Cohésion sociale – Réussite éducative

Préconisations des partenaires

- **Accompagner la scolarité et le parcours éducatif de l'enfant :**
 - **Inspection de l'Éducation nationale** : Cf. projets et actions (en cours et à venir) destinés à l'accompagnement spécifique des enfants des QPV ;
 - **Inspection académique** : favoriser la collaboration des acteurs ;
 - **Centre socioculturel** : Accompagnement scolaire ; formation autour des savoirs de base ;
 - **Association Équilibre** : Repérer, dans l'espace public, les jeunes déscolarisés ; accompagner et informer les jeunes ;
 - **CARA** : Mettre en place un Programme de Réussite Éducative (PRE) après vérification auprès de l'Inspection Académique des réalités en termes de difficultés de scolarisation à partir de la 4^{ème} et le décrochage scolaire.
- **Renforcer le lien école-famille-enfant :**
 - **Inspection académique** : favoriser la collaboration des acteurs autour du soutien aux parents ;
 - **Inspection de l'Éducation nationale** : des leviers d'actions déjà repérés pour le futur contrat de ville, à développer au niveau de la maternelle et de l'élémentaire

21

- **Une proportion d'allocataires des minima sociaux supérieure dans les QPV :**

38 % des allocataires CAF perçoivent les minima sociaux sur les IRIS englobant les QPV contre 31 % sur Royan.

28 % des allocataires CAF perçoivent le RSA socle sur les IRIS englobant les QPV contre 21 % sur Royan.
- **Une proportion de personnes couvertes par le Cmuc-c supérieure dans les QPV :**

17 % des personnes âgées de moins de 65 ans sont couvertes par la Cmu-c sur les IRIS englobant les QPV contre 7 % sur le reste de la commune de Royan et 3 % sur la CARA.

22



Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours - Enjeux

Circulaire du 15 octobre 2014 :

- Favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers : l'existence des structures adéquates (maison ou centre de santé, soutien à l'installation de professionnel de santé)
- Coordonner des acteurs et les modalités de mise en œuvre d'une politique de prévention

23

Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours – Préconisations des partenaires

- Favoriser l'accès aux droits :
 - **Commissariat** : Développer les actions d'information à l'attention des habitants (sécurité, prévention) ;
 - **Habitat 17** : Participer au projet d'installation d'un pôle santé sur le quartier de la Robinière ;
 - **Centre socioculturel** : Développer des structures de proximité d'accès aux droits communs ;
 - **CCAS de Royan en lien avec le CRII** : Implanter sur le quartier un lieu unique d'information.
- Mettre en œuvre une politique de prévention :
 - **ARS** : Impliquer les habitants des quartiers, via les conseils citoyens, dans une démarche participative autour de la promotion de la santé et de la prévention.
- Coordonner les acteurs :
 - **ARS** : Favoriser la mise en réseau des acteurs sanitaires et médico-sociaux ; contribuer à l'élaboration et l'évaluation du futur contrat de ville via la mise à disposition des outils et données (dans la mesure du possible) ;
 - **Association Trajectoire** : Développer la collaboration entre les structures d'insertion afin d'assurer un meilleur accompagnement dans les parcours d'insertion.

24

2^{ème} pilier :

Cadre de vie et renouvellement urbain

25 

- Une population qui diminue sur les IRIS englobant les QPV alors qu'elle augmente sur le reste de la commune et la CARA :

Entre 1999 et 2010, la population des IRIS-QPV a diminué de 11 % (- 461 habitants) alors qu'elle augmentait de 9 % sur le reste de la commune et de 14 % sur la CARA.

- Le nombre de ménages augmente sur l'ensemble du territoire, y compris sur les IRIS-QPV, la baisse de la population sur ces derniers s'explique donc par la baisse de la taille des ménages :

Elle est particulièrement forte sur les IRIS-QPV, en particulier dans les logements sociaux : moins de 1,5 personne par ménage dans les logements sociaux de l'Yeuse (contre 1,7 personne sur la commune et 2 personnes sur la CARA) → un nombre de personnes par ménage qui baisse sans pour autant qu'il y ait de nouveaux logements sur le quartier ...

- Une mobilité résidentielle élevée, sur les QPV comme ailleurs sur le territoire :

36 % des habitants de la commune résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant.

Cette mobilité forte (en particulier dans les QPV) s'explique par la structure du logement : faible proportion de propriétaires (58 % sur Royan et 55 % sur les IRIS-QPV) comparée à la CARA (71 %) et au niveau départemental (65 %).

26 

Favoriser l'accueil et l'intégration des habitants - Enjeux

Le quartier prioritaire de la commune de Royan a vu baisser sa population au cours des années 2000 tout comme la tendance générale en France. Cette baisse résulte d'un changement dans la structure des ménages qui y résident (et non d'une baisse du nombre de ménages).

Les populations arrivées récemment n'ont pas les mêmes caractéristiques que les populations déjà en place (âge, situation familiale, ...). La cohabitation de populations différentes peut-être source de conflits, d'isolement, et altérer la qualité de vie des habitants, d'où la nécessité de **travailler encore sur l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et le « vivre ensemble »**.

L'intégration et le « vivre ensemble » interrogent concrètement sur l'usage par les populations des lieux de vie partagés présents sur les quartiers.

Par exemple les enfants fréquentent-ils tous l'école de quartier ou y a-t-il des effets de contournement de la carte scolaire ?

Les pratiques sportives et culturelles sont-elles partagées ?

De nombreuses études montrent que la mixité sociale en milieu scolaire est bénéfique pour tous les enfants quel que soit leur milieu social d'origine (Enquête PISA, Le Ghetto Français d'Eric Maurin, étude de Dubet, ...).

Circulaires 30 juillet 2014 et 15 octobre 2014 :

- « Une amélioration visible de la vie quotidienne des habitants »
- « Des objectifs de transformation des quartiers et de mixité sociale »

27

Favoriser l'accueil et l'intégration des habitants – Préconisations des partenaires

Favoriser la mixité sociale :

- DDTM : Développer l'attractivité résidentielle à travers une politique de peuplement des quartiers (via l'attribution des logements sociaux en particulier) ;
- Centre socioculturel : Favoriser l'attractivité des quartiers en assurant un accueil des nouveaux arrivants.

Diversifier les fonctions des quartiers :

- DDTM : Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers à travers la présence de commerces de proximité.

Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers :

- DDTM : Développer des actions autour de l'amélioration de l'habitat social, de la sécurité et de la tranquillité publique, l'implication des habitants. Favoriser le « vivre ensemble » en développant l'accès aux services et aux équipements culturels et sportifs ;
- ARS : S'associer aux politiques de rénovation urbaine pour lutter contre l'habitat dégradé ;
- Habitat 17 : Améliorer l'habitat social (à travers les nouveaux projets et la réhabilitation), l'aménagement paysager et urbain des QPV ;
- Centre socioculturel : Développer la médiation ;
- Association Équilibre : Développer le « vivre ensemble » autour de la citoyenneté ;
- Commissariat : Assurer la tranquillité publique ;
- CCAS : Favoriser le retour des gardiens d'immeuble dans les quartiers, en lien avec Habitat 17. Formaliser les espaces de médiation et de concertation des acteurs intervenants sur le QPV.

28



➤ **Une forte mobilité sur Royan, en particulier des familles (monoparentales et en couples) :**

50 % des familles monoparentales ne résidaient pas dans le même logement il y a 5 ans et ce, aussi bien sur Royan en général que sur les IRIS-QPV en particulier ;

55 % des familles couples des IRIS-QPV ne résidaient pas dans le même logement 5 ans auparavant (45 % sur la commune de Royan).

➤ **Des arrivées de population qui ont tendance à accentuer les écarts entre les quartiers :**

Des emménagés récents particulièrement exposés à des difficultés d'accès à l'emploi dans les logements sociaux des QPV : près d'1 emménagé récent sur 2 résidant dans un logement social des QPV est au chômage (moins d'1 sur 3 dans les autres logements sociaux de la commune).

Seuls 5 % des emménagés récents dans les logements sociaux des QPV disposent d'un haut niveau de formation (près de 15 % dans les autres logements sociaux de la ville).



Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel - Enjeux

L'évolution des ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leurs besoins et/ou de leurs aspirations dépend en grande partie de leur capacité économique (« moins on a de moyens, moins on est mobile »). La mobilité des ménages détermine ainsi fortement le niveau de vie des habitants des quartiers prioritaires : les ménages qui ont les moyens d'évoluer dans leur parcours résidentiel peuvent quitter ces quartiers (et être remplacés par d'autres familles à faibles revenus) et les ménages les plus fragiles économiquement restent plus captifs des logements qu'ils occupent.

→ Les mouvements de populations ont pour effet de **maintenir ou accentuer les écarts** entre les quartiers prioritaires et les autres.

Cet « effet mobilité » révèle un paradoxe : on dit toujours que les personnes sont heureuses dans leur quartier pour autant il semble que **quand on va mieux on le quitte**.

→ L'attachement semble être davantage un **attachement physique au quartier** (« je n'ai pas les moyens de le quitter »), compte tenu des coûts de loyer, **plutôt qu'un attachement affectif**.

Circulaires 30 juillet 2014 et 15 octobre 2014 :

→ « La réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité et l'accessibilité pour les personnes handicapées, la programmation des créations d'équipements et de la **mobilité dans le parc résidentiel**, un dispositif de gestion urbaine de proximité, le maintien et la création de commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire, et **l'accès aux équipements sportifs et culturels** »

→ « Des objectifs de transformation des quartiers et de **mixité sociale** »

Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel – Préconisations des partenaires

• Développer les opérations de renouvellement urbain :

- **DDTM** : S'assurer que les projets de renouvellement urbain contribuent à la mobilité résidentielle ;
- **Sous-Préfecture** : Mobiliser les financements régionaux autour de la rénovation urbaine du Quartier La Robinière.

• Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers :

- **Centre socioculturel** : Désenclaver les quartiers en développant des actions « hors les murs » ;
- **Association Trajectoire** : Développer un projet de garage solidaire en partenariat avec le centre socioculturel.

• Assurer une mixité sociale :

- **DDTM** : Permettre, via les mutations et l'adaptation des logements sociaux à la demande, une plus grande mixité dans le peuplement des quartiers ;
- **Habitat 17** : Développer de nouveaux programmes (publics et privés) dans les quartiers permettant la mobilité et assurant plus de mixité sociale.

31

3^{ème} pilier :

Le développement économique et l'accès à l'emploi

32



Développer l'activité économique dans les quartiers - Enjeux

➤ Un taux d'emploi plus faible dans les IRIS-QPV que sur le reste du territoire :

71 % des 25-54 ans sont actifs occupés sur les IRIS-QPV (67 % sur l'Yeuse) contre 75 % sur le reste de la commune et 79 % sur la CARA.

Circulaire du 30 juillet 2014 :

- « Un objectif de réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. »

→ Le développement économique sur les quartiers représente un enjeu en terme de diversification des fonctions des quartiers prioritaires qui sont en grande partie résidentiels aujourd'hui pour certains, et d'accès aux commerces et services de proximité pour les habitants.

33

Développer l'activité économique dans les quartiers – Préconisations des partenaires

- Soutenir les structures d'accompagnement dans l'emploi :
 - **DIRECCTE** : Développer la présence des SIAE dans les quartiers, les clauses d'insertion.
- Soutenir la création d'activités dans les quartiers :
 - **DIRECCTE** : Accompagner les créations d'entreprises par les résidents ;
 - **PAEDL – CARA** : Assurer la présence de commerces de proximité dans les quartiers ; veiller au développement d'activités génératrices d'emplois à proximité des quartiers (via les nouveaux projets économiques de l'ARA) ; assurer la présence des services à proximité dans les QPV.
- Développer l'activité sociale et solidaire :
 - **Centre socioculturel** ;
 - **Association Trajectoire** : Soutenir le développement des projets en cours et proposer de nouveaux projets ;
 - **CARA** : Étudier la possibilité de développer une politique d'économie sociale et solidaire à l'échelle du QPV.

34

➤ **Un chômage en hausse sur l'ensemble du territoire dans le contexte de crise et des écarts qui se creusent entre les IRIS-QPV et le reste de la commune :**

Un indice de chômage estimé 1,4 fois plus élevé sur les IRIS-QPV que sur l'ensemble de la commune.

Une hausse du chômage depuis 2009 plus importante sur les IRIS-QPV (+ 3,2 points) que sur Royan (+ 0,4 point) ou la CARA et le département (+ 1,2 point).

➤ **Des jeunes particulièrement exposés au risque de chômage et aux difficultés d'accès à l'emploi :**

Un indice de chômage estimé des moins de 25 ans (41 %) plus élevé sur les IRIS-QPV que sur Royan (26 %) ou sur la CARA (30 %) ;

Des jeunes sur les IRIS-QPV socialement moins armés pour accéder à l'emploi : 70 % des 25-29 ans sont en emploi dans les IRIS-QPV contre 76 % sur le département et 28 % disposent d'un niveau bac + 2 contre 33 % au niveau du département.

➤ **Un niveau de qualification plus élevé chez les femmes résidant dans les IRIS-QPV sans pour autant leur garantir un meilleur emploi :**

26 % des femmes résidant dans les QPV ont un niveau bac + 2 (18 % des hommes) et 20 % disposent d'un emploi CSP+ (38 % des hommes).



Favoriser l'accès à l'emploi - Enjeux

Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers. Ces écarts viennent pour beaucoup du **faible niveau de formation** (ou des formations inadaptées) des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que d'un « effet quartier » discriminant (découragement, absence de réseau).

L'absence de réseau des habitants les pénalise fortement. Elle réduit leur accès à l'information quant à l'emploi disponible en dehors du réseau de pôle emploi ou de la mission locale (et qui représente en France la majorité de l'offre d'emploi). L'emploi ne passant pas par le service public est donc peu accessible aux habitants des quartiers (tout comme pour la recherche de stages).

→ Au delà de l'accompagnement même vers l'emploi, l'enjeu d'insertion professionnelle consiste aussi à **donner les clés permettant cette insertion**, préalable à cette insertion ou encore permettant d'être autonome dans sa recherche d'emploi :

- **acquérir les savoirs essentiels** (apprentissage de la langue française),
- **accéder aux aides financières** : lorsque la précarité limite l'accès à l'emploi (notamment pour les jeunes, pour les personnes rencontrant des difficultés liées à la santé physique et psychique),
- **accéder aux services** : aux modes de garde de la petite-enfance et des enfants hors temps scolaire...

→ **Une priorité peut être accordée à certains publics** : les jeunes, les femmes, les hommes éloignés de l'emploi...



Favoriser l'accès à l'emploi – Préconisations des partenaires

- Lever les freins à l'emploi :
 - **Association Trajectoire** : Développer son réseau et le mettre à profit des habitants du quartier ;
 - **DIRECCTE** : Développer des actions pour lever les freins à l'emploi.
- Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée :
 - **DIRECCTE** : Développer l'alternance.
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi :
 - **DIRECCTE** : Favoriser la conclusion de contrats aidés, l'accès aux emplois des SIAE, les actions des partenaires institutionnels ;
 - **Habitat 17** : Favoriser les clauses d'insertion dans les nouveaux programmes et réserver une partie des aménagements à des chantiers d'insertion ;
 - **Association Trajectoire** : Développer l'accueil de salariés en insertion selon les possibilités ;
 - **CCAS - CRII** : Favoriser l'accès aux contrats aidés aux habitants du QPV ;
 - **MEFIL – CRII** : Développer des rencontres partenariales pour évaluer et actualiser l'offre de service de l'insertion par l'activité économique dans le quartier ;
 - **Mission Locale** : Développer tous les réseaux de parrainage en direction des jeunes du QPV.

37

ANNEXE 2

La convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La loi de finances pour 2015 maintient, de 2016 à 2020, l'abattement de 30 % de la TFPB pour les logements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain » et devra s'articuler avec les projets de gestion urbaine de proximité éventuellement déterminés dans ce cadre avec la collectivité.

Une convention doit être signée avec le ou les bailleurs, dans laquelle ils s'engagent, à partir des économies générées par l'abattement, à mettre en œuvre un programme d'actions destinés à renforcer la qualité de service et à améliorer le cadre de vie.

L'interlocuteur sur la question sera la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Convention type d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'échelle intercommunale est la première échelle d'appréhension de l'abattement de TFPB (le patrimoine Hlm dans les QPV du contrat de ville).

Elle s'appréhende également par organisme HLM, dans la mesure où chaque organisme devra justifier de son utilisation.

La convention d'utilisation peut ainsi se situer à différents niveaux :

- *Au moins une convention par bailleur et par contrat de ville, qui déclinera un programme d'actions par quartier.*
- *Une convention par bailleur et par commune, qui déclinera un programme d'actions par quartier.*
- *Ou une convention par bailleur et par quartier.*

Préambule :

Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité ou par commune ou par quartier.

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
1			
2			
3			
....			
TOTAL			

I - Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la gestion urbaine de proximité (GUP) :

- Résultats synthétiques du « diagnostic en marchant » par quartier :
 - Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP ou préalablement (selon état d'avancement de la GUP) ;
 - Les principaux dysfonctionnements identifiés par quartier sur le champ du fonctionnement résidentiel, de la gestion de proximité relevant du bailleur et dans l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.
- Point sur la/les démarches de GUP en cours (orientations, objectifs par quartier).
- Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion.

II - Identification des moyens de gestion de droit commun :

- Voir tableau du cadre national.
- Engagement du bailleur sur le délai de présentation des indicateurs.

L'objectif est de vérifier que les moyens de gestion de droit sont au moins aussi importants dans et hors des QPV.

III - Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB :

- Identification des actions inter-quartiers au niveau communal ou intercommunal.
- Principe de répartition des moyens par quartier et argumentaire.
- Identification des actions déjà engagées, à poursuivre et nouvelles (en cohérence avec le projet de GUP).

Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels à remplir par quartier et selon les rubriques du cadre national (annexe 1 du cadre national).

IV - Modalités d'association des représentants des locataires :

- Identification des représentants.
- Cadre dans lequel les représentants de locataires seront associés.
- Rythme des rencontres.
- Modalités d'association au suivi et à l'évaluation.

V - Modalités de pilotage :

- Désignation des référents dans les collectivités et dans les services de l'État.
- Modalités de validation par l'État, l'EPCI, les communes, des résultats présentés par les bailleurs.
- Modalités de consolidation par l'État ou l'EPCI, des résultats par quartier, par commune et par intercommunalité.
- Lien avec le comité de pilotage de la GUP dans le cadre du contrat de ville.

VI - Suivi, évaluation :

- Rythme des points d'étape : « diagnostic en marchant » et tableaux de suivi du cadre (annexes 2 et 3 du cadre national).
- Communication des bilans au comité de pilotage du contrat de ville par les référents villes et État.
- Modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction (périodicité, contenu, administration).

ANNEXE 3

La convention de mixité sociale

L'article L. 441-1-5 modifié par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 prévoit que tout EPCI doté d'un PLH approuvé peut créer une conférence intercommunale du logement. Cette possibilité devient obligation pour les EPCI disposant de quartiers prioritaires par l'effet de l'application de l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville. Elle prévoit également l'élaboration, dans ce cadre, d'une convention de mixité.

Par courrier du 16 février 2015 signé de Madame la Préfète, les présidents d'EPCI disposant de quartiers prioritaires se sont vus rappelés cette obligation. La convention définit en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux, et à cette échelle :

- les objectifs de mixité sociale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux (critères communs, mutualisation des contingents, cotation de la demande),
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

L'interlocuteur sur la question sera la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

